

## SOMMAIRE

	Pages
<b>AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 26 juin 2002..... I - 1</b>	
<b>I - LES PERSPECTIVES D'UNE REPRISE SE DESSINENT AU NIVEAU MONDIAL.....</b>	<b>3</b>
1. L'amélioration de la situation aux Etats-Unis semble se confirmer en dépit d'aléas persistants .....	3
2. Le rebond encore timide de l'économie européenne doit pouvoir s'affirmer au cours des prochains mois.....	3
<b>II - DANS UN CONTEXTE REDEVENU FAVORABLE MAIS ENCORE FRAGILE, LA FRANCE DOIT DÉSORMAIS DONNER LA PRIORITÉ AU RENFORCEMENT DE SON POTENTIEL DE CROISSANCE .....</b>	<b>4</b>
1. Des perspectives de redémarrage en phase avec notre environnement international .....	4
2. Respecter les engagements de notre pays en matière de finances publiques .....	5
3. Saisir l'opportunité de la reprise pour relever le potentiel de croissance de notre économie.....	6
<b>ANNEXE A L'AVIS.....</b>	<b>9</b>
SCRUTIN.....	9
DÉCLARATIONS DES GROUPES.....	11
<b>RAPPORT présenté au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture par M. Jean-Claude Casanova, rapporteur .....</b>	<b>II - 1</b>
<b>I - PERSPECTIVES MONDIALES.....</b>	<b>5</b>
1. La reprise américaine.....	5
2. La reprise américaine et la productivité.....	7
3. Perspectives de croissance à moyen terme de l'Union européenne et des Etats-Unis .....	12
<b>II - PERSPECTIVES EUROPÉENNES.....</b>	<b>16</b>
1. Le ralentissement dans la zone euro .....	16
2. La reprise .....	17
3. L'emploi .....	19
4. Les prix et la politique monétaire .....	20
5. Les finances publiques.....	23

<b>III - PERSPECTIVES FRANÇAISES .....</b>	<b>25</b>
1. La trajectoire de croissance .....	25
2. Le ralentissement de 2001 .....	26
3. Prévisions pour 2002 et 2003 .....	27
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>39</b>
Annexe 1 : Les engagements européens .....	41
Annexe 2 : L'endettement des ménages et des entreprises dans la zone euro et aux Etats-Unis .....	44
Annexe 3 : La production de brevets (part en pourcentage des dépôts mondiaux) ..	45
Annexe 4 : Prix Nobel de sciences 1901-2001 (physique, chimie, médecine-physiologie) .....	46
Annexe 5 : Prévision sur la balance des transactions courantes.....	47
Annexe 6 : Le prix du pétrole et des autres matières premières importées .....	48
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>49</b>

## **AVIS**

**adopté par le Conseil économique et social  
au cours de sa séance du mercredi 26 juin 2002**



L'article 2 du décret du 6 septembre 1984 relatif à l'organisation du Conseil économique et social prévoit que la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture doit soumettre des rapports périodiques de conjoncture.

La présentation de l'avis sur la « *Conjoncture au premier semestre 2002* » a été confiée à M. Jean-Claude Casanova<sup>1</sup>.

\*

\* \*

## **I - LES PERSPECTIVES D'UNE REPRISE SE DESSINENT AU NIVEAU MONDIAL**

### **1. L'amélioration de la situation aux Etats-Unis semble se confirmer en dépit d'aléas persistants**

Le ralentissement de l'économie mondiale en 2001 a fait apparaître une synchronisation des cycles des principales économies essentiellement liée à la transmission des difficultés américaines. Le problème est désormais de savoir si ce ralentissement sera suivi, en 2002 et surtout en 2003, d'un redressement prolongé également mondial, le cas du Japon restant spécifique. C'est le pronostic général qui domine aujourd'hui. Les Etats-Unis, notamment, devraient, selon la plupart des analystes, passer d'une croissance du PIB de l'ordre de 1 % en 2001 à environ 2 % en 2002 et plus de 3 % en 2003.

La reprise américaine pourrait certes être menacée par une crise pétrolière liée à des événements géopolitiques graves et/ou par la poursuite de la crise boursière. La pérennité d'un taux de croissance soutenu dépend aussi de trois autres facteurs : la capacité de l'investissement à prendre le relais après la phase initiale de reprise caractérisée par la reconstitution des stocks ; à plus long terme, le maintien d'une productivité élevée, gage d'une croissance potentielle durablement supérieure à 3 % ; enfin, le maintien du niveau de la consommation des ménages et la maîtrise des end dettements.

### **2. Le rebond encore timide de l'économie européenne doit pouvoir s'affirmer au cours des prochains mois**

Le taux de croissance du PIB de la zone euro, après être revenu sous les 2 % en 2001 et 2002, retrouvera sans doute un rythme de croissance annuelle de l'ordre de 3 % au cours de l'année 2003. Les divers indicateurs de confiance confirment ce sentiment depuis le début 2002. La reprise européenne part de la reconstitution des stocks. La politique monétaire (en l'absence de véritables tensions inflationnistes) et les politiques des finances publiques (via des réductions fiscales) ont été assouplies en 2001, ce qui devrait soutenir la consommation et l'investissement.

---

<sup>1</sup> L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 97 voix et 60 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe)

Les risques principaux pour la période à venir ne se situent pas en Europe mais à l'extérieur (hausse du prix du pétrole, avortement de la reprise américaine, crise des changes). En Europe seule, le pire pourrait venir d'un accroissement plus élevé que prévu du chômage et, plus généralement, d'un ralentissement de la consommation des ménages par manque de confiance. Ces deux risques paraissent cependant peu vraisemblables.

## **II - DANS UN CONTEXTE REDEVENU FAVORABLE MAIS ENCORE FRAGILE, LA FRANCE DOIT DÉSORMAIS DONNER LA PRIORITÉ AU RENFORCEMENT DE SON POTENTIEL DE CROISSANCE**

### **1. Des perspectives de redémarrage en phase avec notre environnement international**

Le ralentissement conjoncturel de l'économie française a commencé au début de l'année 2001. Il s'est même traduit par un recul du PIB au deuxième trimestre (- 0,1 %) et surtout au quatrième (- 0,4 %, à comparer avec + 1,3 % au quatrième trimestre 2000). La croissance du PIB n'a ainsi été que de 1,8 % pour l'ensemble de l'année 2001, après 4,1 % en 2000.

Ce ralentissement s'explique par la dégradation de l'environnement international, surtout au second semestre, qui a fait nettement reculer les exportations. Les investissements des entreprises en France, de ce fait et en raison de l'incertitude provoquée par le 11 septembre, se sont fortement réduits, d'autant que les conditions de financement et de trésorerie se sont aggravées. La consommation des ménages a mieux résisté grâce aux baisses d'impôts et à la quasi-stabilité des prix. La forte baisse des importations, enfin, a limité les effets du choc extérieur sur la croissance.

Les prévisions gouvernementales établies en février 2002 situaient la croissance du PIB dans une fourchette de 1,4 à 1,6 % en 2002 et de 2,8 à 3,2 % en 2003. La base inférieure de la fourchette gouvernementale correspond pour ces deux années à la moyenne des prévisions des instituts (1,4 % pour 2002 et 2,8 % pour 2003). La progression du pouvoir d'achat des salaires par tête et des prestations sociales aux ménages devrait en particulier se maintenir en 2002-2003 à condition que le gouvernement pratique les arbitrages nécessaires et équitables en matière fiscale et sociale en cette faveur.

Compte tenu des différentes enquêtes d'opinion et de l'évolution de l'environnement international décrite ci-dessus, **le Conseil économique et social ne perçoit pas de motifs pouvant remettre en cause la perspective d'une reprise économique**. Les résultats provisoires pour le premier trimestre 2002 vont dans ce sens (+ 0,4 %).

Différents éléments d'incertitude peuvent toutefois être soulignés :

- Certains observateurs redoutent une langueur prolongée de la conjoncture en Allemagne, notre principal partenaire, en raison essentiellement du net recul de sa part dans le commerce mondial, d'une demande intérieure atone et des retards propres à l'ancienne Allemagne de l'Est.
- La reprise de l'investissement n'est pas encore assurée comme en témoigne la stagnation de la formation brute de capital fixe des entreprises pour le quatrième trimestre consécutif (+ 0,1 % au premier trimestre 2002). **Si la demande extérieure, des variations de change défavorables et les anticipations ne favorisaient pas suffisamment l'investissement, le Conseil économique et social considère qu'il faudrait rechercher d'autres incitations à caractère durable qui pourraient y concourir.**

## **2. Respecter les engagements de notre pays en matière de finances publiques**

Le gouvernement de la précédente législature a réduit le déficit public, qui s'élevait à 2,7 % du PIB en 1998, à 1,3 % en 2000. Il a été de 1,4 % en 2001 (1,5 % hors UMTS). Il tablait, en février 2002, sur un déficit de l'ordre de 1,8-1,9 % en 2002 pour atteindre 1,7-1,8 % en 2003.

Le Conseil des ministres européens a examiné le 12 février 2002 le programme de stabilité de la France pour la période 2003-2005. Dans un scénario prudent (croissance moyenne du PIB réel de 2,5 %), le déficit public baisserait à 1,3 % en 2003, 0,5 % en 2004 pour atteindre l'équilibre en 2005. La dette publique serait ainsi ramenée, toujours en 2005, à 52,9 % du PIB. Le Conseil européen de Barcelone (15 et 16 mars 2002) a accepté cette orientation. Si le déficit de 2002 était plus grand que prévu comme il semble, le cheminement de 2003 à 2005 serait plus difficile.

La modification des engagements par rapport au Pacte de stabilité et de croissance, si elle était rendue nécessaire par l'évolution de la conjoncture commune à l'ensemble des pays européens et/ou par des décisions gouvernementales en matière de recettes et de dépenses publiques, devrait résulter d'une renégociation avec l'ensemble de nos partenaires de l'Union européenne. Si le désordre et la discorde budgétaires s'instauraient en Europe parce que l'on ne serait pas parvenu à un accord, il faudrait bien mesurer les effets de ce désaccord sur le cours de l'euro et sur la politique de la Banque centrale européenne.

**Le Conseil économique et social attire donc l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de respecter nos engagements budgétaires européens qui ne sauraient être remis en cause de manière unilatérale.**

**En toute hypothèse, pour le Conseil économique et social**, les pays européens devraient donc chercher à mieux définir de façon consensuelle les critères budgétaires prévus par le Pacte, par exemple en précisant la notion de déficit. Ils pourraient ainsi **distinguer la variation conjoncturelle de la tendance structurelle**. Ils peuvent aussi envisager, si l'évolution conjoncturelle se détériorait pour des raisons extérieures à l'Europe, ou pour des raisons internes, de modifier les échéanciers prévus par le Pacte et par le Conseil européen, voire d'en renégocier certains critères. L'essentiel étant que ces mesures soient envisagées collectivement et pour rechercher, aussi rapidement qu'il est possible, un niveau d'équilibre des finances publiques qui permettra, si les conditions conjoncturelles l'exigent un jour, à la politique budgétaire d'être efficace en vue du redressement de l'activité sans compromettre la stabilité monétaire et sans obliger la Banque Centrale à éléver ses taux.

### **3. Saisir l'opportunité de la reprise pour relever le potentiel de croissance de notre économie**

Dans une conjoncture économique favorable, le taux de chômage a sensiblement baissé en France, passant de 12,2 % en juin 1997 à 9,1 % en mars 2002. Au cours de cette période, il n'a toutefois pas réussi à descendre au-dessous de 8,6 % (au début de l'année 2001). Au-delà des différentes méthodes qui peuvent être utilisées pour approcher la mesure du chômage dit « structurel », **aller plus loin dans l'amélioration du taux d'emploi suppose, pour le Conseil économique et social, de tout mettre en œuvre pour relever le potentiel de croissance de notre économie**.

Pour les Etats-Unis, le potentiel de croissance jusqu'en 2010 est estimé à 3,2 % l'an, soit un peu moins qu'entre 1994 et 2003 (3,3 %) et nettement plus que pour la période antérieure (1984-1993 : 2,2 %). La situation de l'Union européenne est moins favorable : l'offre de travail y est davantage contrainte du fait de la faible croissance de la population en âge de travailler non compensée par le taux d'activité. Le potentiel de croissance de l'économie française se situe dans la moyenne européenne : pour des organismes comme l'OCDE ou le FMI, il est de 2,5 % et, pour d'autres observateurs, plutôt à 2 % voire au-dessous.

Avec un taux d'emploi de 61,5 % en 2000 (11<sup>e</sup> rang en Europe), l'économie française est structurellement moins riche en emplois que celle du reste de l'Union. Corrélativement, sa productivité du travail est de 12 % supérieure à la moyenne européenne (5<sup>e</sup> rang), ce qui laisse supposer que l'économie française est plus intensive en capital que celle de ses voisins. Son potentiel de croissance est, en tout état de cause, limité par l'offre de travail (et par les différents facteurs qui l'affectent). **Une croissance plus élevée serait favorisée, d'une part, par l'augmentation de l'offre de travail et, d'autre part, par une productivité par personne employée plus grande.**

Parvenir à un potentiel de croissance de l'ordre de 3 % n'est pas facile puisqu'il faut agir sur l'investissement des entreprises, favoriser le progrès technique, la recherche et la diffusion des innovations, augmenter l'offre de travail, élever le niveau de qualification de l'ensemble de la main d'œuvre par une politique de formation professionnelle ambitieuse. Tout cela oblige à maintenir la stabilité monétaire pour bénéficier de taux d'intérêt bas. Il faut enfin ouvrir l'économie européenne et, en particulier, celle de la France à davantage d'investissements directs, susceptibles de nous apporter les techniques qui nous manquent.

\*

\* \*

Selon l'immense majorité des prévisionnistes, les perspectives de l'économie française en 2002 et 2003 s'améliorent sous réserve de certains aléas (prix du pétrole, reprise de l'investissement...).

Si la reprise conjoncturelle se dessine comme prévu, la tâche essentielle du gouvernement - la politique monétaire et la politique budgétaire redevenant neutres - consiste à agir pour augmenter le niveau des capacités de production et donc le taux de croissance.

En revanche, si la reprise conjoncturelle ne venait pas comme prévu, une politique active de soutien reprendrait ses droits : au niveau de la zone euro par une politique monétaire plus expansionniste, en France par une politique budgétaire qui accepterait un niveau plus élevé de déficit et qui serait coordonnée, bien entendu, avec nos partenaires de l'Union européenne. Mais, même dans cette hypothèse, l'axe d'une politique à moyen terme favorable à la productivité, à l'innovation et à la croissance, devrait rester la préoccupation centrale des pouvoirs publics dans l'Union européenne et en France.



## ANNEXE A L'AVIS

### SCRUTIN

#### Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

<i>Nombre de votants</i> .....	<i>157</i>
<i>Ont voté pour</i> .....	<i>97</i>
<i>Se sont abstenus</i> .....	<i>60</i>

**Le Conseil économique et social a adopté.**

**Ont voté pour : 97**

*Groupe de l'agriculture* - MM. Baligand, Bastian, de Beaumesnil, de Benoist, Jean-Pierre Boisson, Carron, Cazaubon, Ferré, Guyau, Marteau, Mme Méhaignerie, MM. Pinta, Rousseau, Salmon, Sander, Thévenot, Vasseur.

*Groupe de l'artisanat* - M. Arianer, Mme Bourdeaux, MM. Buguet, Delmas, Kneuss, Perrin, Teilleux.

*Groupe des associations* - MM. Bastide, Coursin, Gevrey, Mme Mitrani.

*Groupe de la CFE-CGC* - MM. Chaffin, Fournier, t'Kint de Roodenbeke, Sappa, Mme Vigquier, M. Walter.

*Groupe de la CFTC* - MM. Deleu, Naulin, Michel Picard, Mme Simon Gabrielle, M. Vivier.

*Groupe de la coopération* - Mme Attar, MM. Jean Gautier, Grave, Jolivet, Jacques Picard.

*Groupe des entreprises privées* - MM. Bernard Boisson, Cerruti, Michel Franck, Freidel, Pierre Gauthier, Ghigonis, Joly, Kessler, Lebrun, Leenhardt, Marcon, Noury, Pellat-Finet, Pinet, Séguy, Pierre Simon, Didier Simond, Talmier, Tardy, Trépant, Veysset.

*Groupe des entreprises publiques* - MM. Bailly, Brunel, Chauvineau, Mme Cotta, MM. Gadonneix, Martinand, Vial.

*Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement* - MM. Cariot, Gérard.

*Groupe de l'outre-mer* - Mlle Berthelot, M. Gata, Mme Mélisse, M. Paturel, Mme Tjibaou.

*Groupe des personnalités qualifiées* - Mme Braun-Hemmet, MM. Cannac, Casanova, Mmes Elgey, Guilhem, MM. de La Loyère, Pasty, Piazza-Alessandrini.

*Groupe des professions libérales* - MM. Chambonnaud, Guy Robert, Salustro.

*Groupe de l'UNAF* - MM. Billet, Bouis, Brin, Edouard, Fresse, Guimet, Mme Lebatard.

**Se sont abstenus : 60**

*Groupe de l'agriculture* - MM. Le Fur, Szydłowski.

*Groupe de la CFDT* - Mmes Azéma, Battut, M. Boulier, Mme Briand, M. Denizard, Mme Lasnier, MM. Lorthiois, Mennecier, Moussy, Mme Pichenot, MM. Rousseau-Joguet, Vandeweegehe.

*Groupe de la CGT* - M. Alezard, Mmes Bressol, Crosemarie, MM. Decaillon, Decisier, Demons, Forette, Mme Hacquemand, MM. Larose, Le Duigou, Manjon, Rozet.

*Groupe de la CGT-FO* - MM. Bailleul, Bellot, Bouchet, Caillat, Devy, Dossetto, Gamblin, Grandazzi, Mme Hofman, M. Mallet, Mme Monrique, MM. Pinaud, Reynaud.

*Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement* - Mme Rastoll.

*Groupe de la mutualité* - MM. Caniard, Chauvet, Davant.

*Groupe de l'outre-mer* - M. Frébault.

*Groupe des personnalités qualifiées* - MM. Bennahmias, Bichat, Bonnet, Mme Brunet-Léchenault, M. Duhamel, Mmes Anne-Catherine Franck, Lindeperg, MM. Didier Robert, Schapira, Souchon, Mme Steinberg, M. Teulade, Mme Wieviorka.

*Groupe de l'UNSA* - MM. Barbarant, Mairé, Masanet.

## DÉCLARATIONS DES GROUPES

### **Groupe de l'agriculture**

Au premier semestre 2002, la conjoncture européenne semble se présenter sous un jour plus favorable. Les indicateurs de confiance confirment l'amorce d'un redémarrage de l'économie, favorisé par l'assouplissement des politiques monétaire et budgétaire.

Il importe ici que l'Union européenne s'attache à respecter, en lien avec le taux de la croissance, les règles du Pacte de stabilité et réponde à une nécessaire coordination des politiques de ses Etats-membres. Cette contrainte pour le présent est aussi une garantie pour l'avenir.

En France, la croissance est demeurée supérieure à la moyenne européenne au cours du semestre passé. Pourtant, des faiblesses structurelles persistent, notamment dans le secteur agricole et agroalimentaire, qui ne laissent pas d'inquiéter.

L'agriculture est marquée de crises sectorielles aiguës et les résultats sont dans l'ensemble décevants. Trop de secteurs connaissent de graves difficultés, comme les céréaliers et la viande bovine, la volaille, la viticulture encore, mais aussi les fruits et légumes. A cela s'ajoutent les relations avec la grande distribution, dont les pratiques commerciales observées malgré la nouvelle loi de régulation économique, ne peuvent plus durer. Alors que chacun parle de réduction du travail, les agriculteurs consacrent un temps toujours plus important à leur exploitation. Les contraintes administratives s'accumulent. Les demandes de la société se font de plus en plus pressantes.

La croissance économique nationale a globalement été sans bénéfice pour les agriculteurs. Les taux de croissance élevés que l'on a pu observer en France ces dernières années n'ont, en effet, pas contribué à améliorer la situation du monde agricole. Le revenu y a, au contraire, diminué, et cela de façon générale, responsable pour partie de la baisse du nombre d'exploitations. On ne comptait plus en 2000 que 664 000 exploitations quand il y en avait encore 1 million, 12 ans plus tôt, en 1988. L'agriculture affronte aujourd'hui un profond désarroi.

Au moment même où elle doit faire face à des échéances extrêmement importantes (l'avenir de la PAC et l'élargissement au niveau européen - l'OMC au niveau international), alors que les décisions qui vont être prises auront un effet absolument déterminant sur l'avenir des exploitations, la politique agricole manque de lisibilité. L'agriculture manque de signes politiques forts. L'agriculture souffre du non-respect des engagements européens fondamentaux comme celui de la préférence communautaire.

Le monde agricole est parvenu à un tournant de son histoire. Il a besoin que de nouvelles perspectives lui soient tracées. Ces perspectives passent par une politique agricole commune dynamique, régulant véritablement les marchés et défendant activement les revenus. Les crises, que nous traversons, montrent combien le démantèlement des organisations communes de marché met en

danger nos productions, et combien les entorses à la préférence communautaire conduisent directement à un effondrement dramatique des marchés.

La PAC doit être préservée et renforcée. C'est là une condition impérative du devenir de l'agriculture française et européenne. C'est là une condition nécessaire à la préparation des échéances internationales. C'est là toute la spécificité de la construction européenne, que l'on ne saurait mettre à mal sous peine de déstabiliser notre propre agriculture.

L'agriculture a besoin d'une politique ambitieuse qui valorise ses performances. Il en va de l'équilibre de notre économie mais aussi de la stabilité de notre société. Car l'agriculture est le pivot du monde rural et l'élément fort de l'homogénéité de notre territoire. Nous croyons, nous, que sans agriculture, dans notre pays, il n'est pas d'avenir possible.

### **Groupe de l'artisanat**

Placé initialement sous le signe de la reprise, cet avis de conjoncture nuance, à juste titre, l'optimisme général en introduisant le risque potentiel d'une crise géopolitique et d'une surchauffe inquiétante de l'endettement aux Etats-Unis avec toutes ses conséquences en chaîne sur le niveau de consommation des ménages et sur celui de la croissance dans ce pays.

Au-delà des effets de ces risques internationaux sur notre environnement économique et social, liés au phénomène de synchronisation des économies, qui se confirme, la teneur du contexte européen et français méritait aussi d'être corrigée pour tenir compte des derniers chiffres parus concernant l'investissement et des arbitrages nécessaires en matière fiscale et sociale que le gouvernement devrait pratiquer.

En dehors de ces remarques préliminaires, le groupe de l'artisanat approuve l'orientation forte de cet avis de donner la priorité au renforcement du potentiel de croissance, tout en souhaitant apporter quelques bémols aux moyens d'y parvenir.

Devant le dépassement du déficit prévisionnel de l'année 2002 déjà constaté à ce jour, nous tenons à rappeler ici l'engagement du Sommet de Séville d'atteindre les objectifs d'équilibre en 2004 conditionnés par les évolutions conjoncturelles.

Sauf à admettre de retomber dans les errements du passé, il faut affirmer les choix volontaristes que la France doit formuler.

Pour le groupe de l'artisanat, favoriser le retour à un taux de croissance de plus de 3 %, passe par une réduction des dépenses publiques de l'Etat, le soutien à l'investissement, le développement de la productivité par personne occupée, l'encouragement à l'exportation et l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés notamment en leur permettant de travailler davantage.

Estimant qu'on ne doit pas se satisfaire d'un dérapage généralisé et encore moins d'un déficit public dans l'ensemble de l'Europe, le groupe de l'artisanat insiste pour que la France montre le chemin aux autres pays européens en matière de respect du pacte de stabilité, dont toute éventualité de sa remise en cause n'est pas souhaitable. Ceci à plusieurs titres.

Tout d'abord, **au niveau des principes**, dans la mesure où la France risque de perdre beaucoup de sa crédibilité même si elle s'engageait à convaincre la plupart des pays à la suivre dans cette désaffection.

Ensuite, **sur le plan politique et économique** du fait de la remise en cause du symbole même de la cohésion européenne et du risque de démobilisation des pays les moins avancés, retardant d'autant le développement de la croissance.

Pour éviter cette situation et atteindre l'objectif fixé en 2004, il faut impérativement conduire une politique volontariste et ferme. L'effort s'annonce important mais c'est le prix à payer pour une Europe forte.

Pour le groupe de l'artisanat, ces efforts passent par la recherche d'incitations à caractère durable.

Du fait que notre pays connaît non seulement un faible taux d'emploi mais aussi un faible taux d'activité, l'avis aurait du reprendre à son compte les recommandations faites au niveau européen en matière de création d'entreprises, dans la mesure où celles-ci profitent à la fois à la croissance et à l'emploi.

Parmi les pistes à explorer, il faut citer l'encouragement à entreprendre en élaborant et accompagnant une politique dynamique en faveur de la création, de la transmission et du développement de la petite entreprise, sans oublier bien sûr l'indispensable volet de la formation... Dans ce domaine précis, le gouvernement devrait donner un signal fort sur l'accélération de la réforme de l'enseignement professionnel vers une meilleure adaptation aux besoins technologiques de demain, à l'innovation en replaçant l'homme au cœur du dispositif afin de donner envie aux jeunes d'entreprendre.

Le groupe de l'artisanat a voté, cet avis.

### **Groupe des associations**

L'avis qui nous est présenté se situe à un moment charnière : le changement de majorité, de nouvelles orientations gouvernementales annoncées mais non programmées à ce jour rendent plus difficiles l'appréciation conjoncturelle.

Certes et sans doute à juste raison, le rapporteur témoigne-t-il d'un optimisme mesuré, raisonnable. A ses yeux, le contexte international est marqué par des signes identifiables de redressement. Mais, cet optimisme est tempéré par des risques qualifiés de peu vraisemblables : hausse du pétrole, crise des changes, avortement de la reprise américaine. Il nous semble à l'éclairage des réalités vécues au fil du semestre que la vraisemblance n'est hélas pas invraisemblable si on évoque l'état préoccupant de l'économie latino-américaine, partenaire des membres ibériques de l'Union européenne, les souffrances africaines, les menaces renouvelées du terrorisme, les tensions indo-pakistanaises, l'enlisement insupportable de la confrontation israélo-palestinienne.

Dans un même sens du balancement, pour l'Europe, donc pour notre pays, le rapporteur évoque le rebond de l'économie européenne, pour aussitôt évoquer deux risques dont notre groupe s'inquiète : accroissement accéléré du chômage, ralentissement de la consommation des ménages. Le gouvernement est à la

croisée des chemins : comment gérer les annonces de la campagne présidentielle sans compromettre les chances de redressement économique et sans trop bousculer nos engagements européens ?

L'avis marque bien la problématique. Il préconise que la progression du pouvoir d'achat des salaires par tête et des prestations sociales aux ménages se maintienne en 2002-2003 « *à condition que le gouvernement pratique les arbitrages nécessaires et équitables en matière fiscale et sociale en cette faveur* ».

Mais un pouvoir d'achat maintenu et seulement maintenu peut-il exprimer un objectif de réduction des inégalités ? La réponse n'est pas assurée : le choix d'une réduction des impôts sur les revenus, dont bénéficiaient pas les plus démunis aboutirait à un creusement de fait des inégalités, ce que, par exemple, une réduction de taux de la TVA ne traduirait pas puisqu'elle profiterait à la totalité des consommateurs. L'engagement devant l'Union européenne pris par la France à réduire ses dépenses d'Etat amène aussi à demander comment, sinon par des économies, concilier cet engagement avec les annonces de réduction d'impôts sur le revenu, et de charges pour les entreprises. Quelles économies alors que les besoins pour l'éducation, la sécurité, la justice, la famille, la réduction des inégalités sont reconnus ?

Les associations qui agissent dans la cité se font l'écho des tensions et des inquiétudes de tous ceux que le chômage atteint, de ceux aussi obligés au temps partiel ou à l'emploi précaire. Ces personnes espèrent et revendentiquent l'équité dans les mesures à décider. Nombre d'entre elles ont pris conscience qu'il y a actuellement souvent inadéquation entre leur niveau de qualification professionnelle et les besoins de main-d'œuvre des entreprises, quelles qu'elles soient. C'est donc important de développer, repenser la formation permanente : générale et professionnelle, car le professionnel suppose souvent un bilan préalable de la formation générale qui conditionne souvent la possibilité de tirer bénéfice d'une formation professionnelle que l'on souhaite valorisante et qualifiante.

Encore trop souvent, l'effort d'un chômeur pour se qualifier ne se traduit pas au terme de sa formation par une reconnaissance de cet effort concrétisé par un salaire digne et correspondant à la qualification désormais acquise. On sait l'effet dissuasif de l'offre d'emploi sous-payé pour le demandeur d'emploi... Il faudra aussi rechercher comment intégrer au travail ceux qui ne trouvent plus ces emplois, jadis réponses insatisfaisantes certes mais concrètes à des situations proches de l'exclusion.

Notre embarras est réel : l'avis sur la conjoncture ne pouvait sans doute à ce moment de notre calendrier politique être plus « préconisant ». Parce que nous en mesurons la difficulté, nous n'imputons pas au rapporteur l'ambiguité de ces circonstances et nous avons voté l'avis.

### **Groupe de la CFDT**

L'avis est court et il n'a donné lieu qu'à une seule séance d'examen en section des « problèmes économiques généraux et de la conjoncture » : c'est inhabituel et peu conforme à nos traditions de délibération collective au sein des différentes sections du Conseil économique et social.

Une telle méthode ne peut évidemment pas rendre compte de la complexité des problèmes posés.

Des aspects fondamentaux n'ont donc pas été traités, tels que :

- les différents moyens susceptibles de contribuer à faire baisser le chômage ;
- les aspects controversés de la baisse de la fiscalité ;
- les voies et moyens de résorber les déficits publics - et sociaux - dans le cadre du « Pacte de stabilité » ;
- la crise importante de la « *net économie* ».

Le Conseil économique et social, dans ces conditions, n'a pas véritablement joué son rôle de conseil du gouvernement.

Pour ces raisons, de forme et de fond, le groupe CFDT n'a pas voté en faveur de l'avis.

### **Groupe de la CFE-CGC**

Le contexte actuel est chargé d'incertitudes : incertitudes quant aux changes, aux éventuelles crises géopolitiques, à l'évolution des cours du pétrole...

Dans le rôle de locomotive, l'économie américaine a surpris par sa résistance, neuf mois seulement après les attentats du 11 septembre. Cependant, la reprise est inégale selon les régions du monde et tous les fondamentaux sont loin d'être restaurés aux Etats-Unis.

L'Europe redémarre lentement mais doit faire face à des zones d'ombre telles que l'évolution du cours de l'euro face au dollar. La conséquence pour nos économies de la poursuite d'un tel mouvement serait, à l'évidence, une difficulté supplémentaire pour financer le développement des entreprises exportatrices et des investissements.

En ce qui concerne la conjoncture nationale, les derniers chiffres publiés attestent que notre économie est en phase de reprise, mais celle-ci est plutôt poussive et est loin de concerner tous les secteurs.

Le groupe de la CFE-CGC est résolument favorable à un soutien de la croissance qui passe par une stimulation de la consommation, par l'amélioration du pouvoir d'achat.

La stimulation du pouvoir d'achat passe d'une part, par un allègement de la fiscalité. Le groupe de la CFE-CGC se félicite à cet égard de la baisse annoncée de l'impôt sur le revenu. Cette mesure, que le groupe de la CFE-CGC prône depuis de nombreuses années, a le mérite d'ouvrir la voie à un allègement de la fiscalité directe qui pèse sur les revenus du travail.

Le groupe de la CFE-CGC tient à rappeler que ce n'est pas seulement à l'Etat qu'il incombe d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages par la baisse des impôts : les entreprises ont une responsabilité dans un meilleur partage de la croissance entre salaires et bénéfices. Il est aujourd'hui indispensable, pour stimuler le pouvoir d'achat et encourager la consommation, de relever tous les salaires, et ce pour toutes les catégories de salariés.

Il apparaît également indispensable de réactiver l'investissement des entreprises, sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'investissements purement financiers voire spéculatifs. Les entreprises doivent se doter de moyens suffisants pour financer sainement leur exploitation, mais aussi pour s'adapter aux exigences des nouvelles technologies, favoriser la recherche-développement, se moderniser.

Le dérapage des finances publiques montre la difficulté de stimuler la croissance d'une part, et de réduire les déficits, d'autre part. Certes, l'assainissement des finances publiques des pays membres est une nécessité, mais le déficit zéro ne doit pas être considéré comme une règle d'airain. L'existence de politiques contracycliques par la voie budgétaire est d'autant plus nécessaire que les pays ne détiennent plus l'outil monétaire.

L'emploi, en tant que déterminant de la consommation, a un rôle essentiel à jouer dans la consolidation de la croissance. A ce titre, le développement de la formation professionnelle est primordial : formation pour accéder au marché du travail dans des conditions satisfaisantes, et formation tout au long de la vie pour favoriser l'employabilité à tout âge.

Le groupe de la CFE-CGC insiste sur la nécessité d'une vraie politique de gestion des salariés « âgés ». Plutôt que de vider l'entreprise de son « capital expérience », mieux vaut aider les seniors à s'adapter aux nouvelles méthodes de travail.

Le groupe de la CFE-CGC a émis un vote positif sur l'avis.

### **Groupe de la CFTC**

Cette fois encore, notre section a dû travailler dans l'incertitude. Le rapport montre la réalité des alternatives qui s'ouvrent au nouveau gouvernement en fonction de l'ampleur de la reprise économique annoncée.

Globalement les perspectives pour l'Europe et pour la France sont jugées encourageantes, mais cela ne doit pas faire oublier la fragilité et les difficultés dans de nombreuses entreprises, de toutes tailles. Les incertitudes sont aussi politiques au niveau international, notamment en raison des risques de nouvelles opérations militaires d'envergure des Etats-Unis.

Les bonnes perspectives économiques s'appuient sur le maintien de la consommation des ménages. Il nous semble important de maintenir cette tendance positive, notamment dans le domaine de la politique familiale, dont les moyens disponibles doivent être pleinement mis en œuvre.

L'avis souligne également l'importance de la stimulation des entreprises et de l'encouragement à l'investissement. Notre groupe approuve la préconisation

d'une politique globale équilibrée entre investissement et consommation, ajustée à la conjoncture mais orientée vers une croissance forte pour l'emploi.

Les considérations économiques perdent de leur intérêt si elles ne sont pas mises en perspective des enjeux sociaux. La récente décision gouvernementale concernant le SMIC et nos travaux en cours sur le sujet montrent bien la difficulté de l'exercice.

L'avis évoque une nouvelle fois le taux d'activité de notre pays, jugé insuffisant. C'est vrai pour les jeunes et pour ce qu'il est convenu d'appeler les salariés âgés. Sur le long terme, il est sans doute pertinent de vouloir lier l'augmentation de l'offre de travail, l'accroissement de la productivité, la stabilité des prix et la croissance. Mais, dans l'immédiat, force est de constater que les pratiques de nombreuses entreprises ne procèdent pas d'une telle analyse. L'incitation au départ des salariés âgés, un management qui reste sourd à la valorisation des personnes et des équipes de travail, des cessions - acquisitions à caractère essentiellement financier, nous éloignent d'un éventuel cercle vertueux entre productivité et croissance de l'emploi, pour lequel plaide le projet d'avis. L'invention d'un instrument d'analyse comme le NAIRU ne traduit-elle pas cet état d'esprit en donnant du chômage l'image d'une variable à ajuster en fonction de l'inflation. Nous préférerions nous intéresser à des indicateurs dans lesquels l'emploi serait l'objectif.

La préparation du sommet de Séville nous a rappelé que les politiques économiques sont de plus en plus solidaires en Europe. Les questions posées pour la mise en œuvre du pacte de stabilité montrent qu'il faudra, dans l'avenir, distinguer davantage le conjoncturel du structurel. Il faudra bien aussi un jour y faire entrer des considérations à caractère social.

En conclusion, le groupe CFTC se retrouve dans l'analyse équilibrée des faits économiques et des prévisions les plus probables retenues par l'avis.

Le groupe de la CFTC a voté en faveur de l'avis.

### **Groupe de la CGT**

L'élaboration de cet avis a été placée sous une double incertitude économique et politique. Dans ce contexte l'avis a retenu l'hypothèse d'un prolongement du redressement amorcé de la croissance. Le groupe de la CGT ne la conteste pas en relevant toutefois que ce redressement reste fragile. L'avis ne l'ignore pas en notant les risques économiques existant de part et d'autre de l'Atlantique, même si parfois il peut sembler les sous-estimer.

Partant de là, l'approche de l'avis s'ordonne autour d'orientations mettant en avant la nécessité d'une élévation du potentiel de croissance à moyen terme en France et en Europe en constatant que le différentiel de croissance entre les Etats-Unis et l'Europe est préjudiciable à cette dernière.

Nous n'avons pas de réserve sur ces orientations, notre préoccupation étant aussi que soient créées les conditions, sur la durée, d'une croissance stable et de haut niveau. Pour autant une telle perspective ne peut être ouverte que si croissance économique et développement social vont de pair. En la matière le projet d'avis reste plus qu'allusif et il en résulte, de notre point de vue trois raisons d'insatisfaction.

La première tient au fait qu'est laissée dans l'ombre toute appréciation sur l'état actuel du partage de la valeur ajoutée dans notre pays. Pour le groupe de la CGT, celui-ci est loin d'être optimal mesuré à l'aune de la situation des salaires et de l'emploi. La récente décision concernant l'évolution du SMIC n'est pas acceptable au regard de la situation des bas salaires dans notre pays et de la croissance du nombre de salariés en situation de pauvreté. Quant à l'élévation du taux d'emploi souhaité par l'avis, si l'on ne peut qu'en partager la perspective, encore faut-il dire comment les politiques de l'emploi tant publiques que des entreprises vont s'y inscrire dès aujourd'hui. Nous aurions aimé que ce point soit développé dans l'avis.

La seconde raison tient au flou portant sur les questions de redistribution. Dans un pays où les poches de pauvreté et d'exclusion s'élargissent, où les inégalités se creusent, il n'est pas juste de prôner un appauvrissement des recettes publiques. L'avis reste très ambigu en la matière et ne dit rien de la façon dont les dépenses publiques doivent évoluer. Or les missions de services publics méritent d'être développées dans nombre de domaines car il en va de la cohésion, de la solidarité et de la justice sociale dont la population de notre pays a grand besoin. Cette lacune de l'avis est dommageable.

La troisième raison concerne enfin les développements consacrés au Pacte de stabilité européen. L'avis reprend les positions antérieures de notre Assemblée en proposant de le faire évoluer vers des règles collectives plus structurelles, positions que nous avons soutenues. Nous pensons cependant qu'il fallait en dire plus sur les voies permettant de sortir rapidement des pseudo-décisions qui rendent ce pacte désormais virtuel, puisque nombre de pays le contournent plus ou moins, mais qui polluent toute réflexion véritable sur ce que devrait être une politique économique commune tendue vers un objectif de croissance durable et stable que l'avis appelle pourtant avec insistance. Le groupe de la CGT aurait souhaité que, sur ce sujet, l'avis soit plus précis au regard de la passivité désordonnée à laquelle les règles européennes actuelles conduisent et qui ne peuvent que pénaliser l'avenir de la croissance en France et en Europe. L'Europe ne peut s'en remettre à une reprise venue d'ailleurs.

Ces ambiguïtés et lacunes de l'avis amènent le groupe de la CGT à ne pas le soutenir.

### **Groupe de la CGT-FO**

Le groupe de la CGT Force Ouvrière observe que le rapport épouse trop fidèlement les diagnostics de la Commission européenne en particulier la stratégie de politique monétaire de la BCE sans vraiment s'interroger sur sa pertinence. Il apparaît que nombre de concepts mis en exergue font largement écho aux travaux de l'OCDE dont l'orientation très libérale n'est plus à démontrer.

Dans son analyse du retournement conjoncturel en 2001, le rapporteur évoque l'apparition d'une synchronisation des cycles des principales économies, l'effet de surprise est relativement limité. Certes, les autorités européennes, Commission et BCE en tête, n'ont pas cessé d'affirmer que la zone euro était largement en capacité de supporter les contrecoups du ralentissement américain.

Or, le degré atteint par l'internationalisation des échanges et plus encore la globalisation financière quasi-complète pouvaient permettre de douter de l'autonomie européenne face à une crise d'une telle ampleur.

Un ralentissement de la consommation, pointé comme étant un risque majeur pour la croissance et lié exclusivement à une dégradation de la confiance des ménages, rend l'analyse pour le moins « légère ». La confiance, bien que relativement subjective par essence, est néanmoins fondée sur des éléments d'appréciation précis et objectifs, les salaires par exemple ! L'invocation de la variable « confiance » permet d'évacuer la gestion des politiques salariales et de limiter l'approche du pouvoir d'achat, qui n'est lui-même pas cité dans le projet d'avis. Le soutien de la consommation n'est envisagé qu'à travers des programmes de réductions fiscales, auxquels se voit réduite une politique de finances publiques.

Le jugement porté sur les probabilités de maintien de la consommation apparaît très optimiste car le caractère annoncé comme « peu vraisemblable » d'un ralentissement nous semble à l'inverse probable compte tenu de la modération salariale et de l'absence de relèvement des minima sociaux qui enserrent le pouvoir d'achat. Il est bon de rappeler qu'une évolution favorable du pouvoir d'achat des salaires, des pensions et des minima sociaux a déjà fait les preuves de son efficacité en matière de soutien à la consommation et donc à la croissance.

Affirmer que l'offre de travail dépend de l'intensité de la demande de produits, c'est-à-dire des débouchés, et de la profitabilité des entreprises, constitue un raccourci qui appelle quelques nuances. Si l'impact des débouchés sur le niveau d'activité et par extension sur les besoins de main d'œuvre est évident, le lien entre profitabilité des entreprises et embauches apparaît plus aléatoire. La profitabilité consiste dans de nombreux cas à dégager des marges supplémentaires en pressurant les coûts de production et plus particulièrement le facteur travail : la rationalisation de la production passe alors par des coupes sombres dans l'emploi, des délocalisations ou une plus grande intensité capitaliste. Les exigences de rendement du capital investi sont telles que les entreprises privilégient souvent la logique financière de court terme par rapport à la recherche de l'efficacité productive sur le moyen et long terme. L'enchaînement profits-investissements-emplois n'est plus si opérant que par le passé, compte tenu du rapport de force entre sphère financière et sphère productive.

Le rapport pointe également la faiblesse du taux d'investissement français. Il attribue cette faiblesse à une préférence marquée des entreprises françaises pour les investissements à l'étranger plutôt que sur le territoire national. Or, la France fait partie en 2001, des pays qui ont enregistré les plus forts montants d'investissements directs sur son territoire.

Concernant les finances publiques, la nécessité de respecter les engagements budgétaires européens paraît excessive, surtout si on la met en lien avec les nuances apportées dans le texte prévoyant les révisions des calendriers dans l'hypothèse où la conjoncture s'avère trop défavorable.

Les décisions prises lors du Conseil européen de Séville rejoignent ces préoccupations. Le groupe Force Ouvrière considère que ces orientations, bien qu'insuffisantes, vont dans le bon sens, dans la mesure où elles affirment la primauté de la croissance sur l'équilibre des finances publiques. Cependant, il apparaît nécessaire de nuancer le caractère obligatoire d'un relèvement des taux par la BCE dans l'hypothèse où la stabilité monétaire serait compromise.

Les propositions en faveur d'un soutien de la croissance par une politique active de relance budgétaire, si possible coordonnée avec les pays de l'Union européenne, viennent conforter les analyses de la CGT Force Ouvrière.

Tout en reconnaissant la qualité du travail réalisé par le rapporteur et la section, le groupe Force Ouvrière compte tenu de ses remarques et de l'appréciation qu'il porte sur le projet d'avis, s'abstiendra.

### **Groupe de la coopération**

Le groupe de la coopération se réjouit de constater que la reprise conjoncturelle se dessine globalement en France. La consommation des ménages n'est pas atteinte. La sortie de la période électorale s'accompagne, comme à l'ordinaire, d'une reprise des habitudes de consommation des familles. La situation reste cependant préoccupante dans certains secteurs où les entreprises coopératives sont très présentes :

- le secteur céréalier : l'Union européenne est devenu importateur net de blé en grains cette année en raison de l'arrivée massive de blés de l'Est, d'Ukraine à des prix très bas. Le système actuel ne permet plus l'application de la préférence communautaire ;
- le secteur bovin sort progressivement d'une crise très grave. La consommation de viande bovine devrait être en 2002 proche de la normale, soit - 2 % par rapport à 1999 ;
- le secteur avicole est confronté à une grave crise de surproduction du fait du léger tassement de la consommation sur le marché intérieur et surtout d'une explosion des importations en provenance du Brésil et de la Thaïlande ;
- la viticulture française connaît une crise qui touche le marché des vins de table et de pays mais également les vins d'appellation ;
- la dégradation dans le secteur laitier se poursuit et inquiète l'ensemble de la filière.

Ce tour d'horizon des secteurs d'activité montre bien que c'est à l'échelon européen, vite traité dans l'avis, que les leviers d'action doivent être pleinement utilisés pour réguler la mondialisation et permettre au rebond encore timide de l'économie européenne et française de s'affirmer au cours des prochains mois :

- concernant les politiques budgétaires, une réflexion de fond sur le Pacte de stabilité reste à engager au delà des compromis au fil des Conseils européens ; pour respecter ces engagements notre pays devra mettre en œuvre de véritables réformes structurelles ;

- il faudra avancer sur le dossier de l'harmonisation fiscale car il existe encore de véritables distorsions de concurrence au sein du marché unique ;
- prendre en compte la dimension de l'élargissement dans l'ensemble des politiques communautaires : politique structurelle, politique agricole, budget communautaire, cohésion économique et sociale.

Enfin, le groupe de la coopération considère que la conjoncture de ce semestre a été fortement marquée par la faillite du groupe Enron qui ébranle fortement la « *corporate governance* » à l'américaine, après l'effondrement de la bulle Internet, la baisse de la bourse, les pertes conséquentes de certains grands groupes. En réponse à cette crise grave, les principes de fonctionnement des entreprises coopératives apparaissent plus que jamais d'actualité : association des salariés, des clients, des fournisseurs au projet d'entreprise ; règle « un homme/une voix » ; affectation des bénéfices aux réserves ; constitution d'un patrimoine collectif qui se transmet de génération en génération. Il convient de ne pas tout sacrifier au court terme, à la rentabilité immédiate mais de réhabiliter la durée, le structurel, la prise en compte du moyen et long terme.

### **Groupe des entreprises privées**

Nous saluons le rapporteur pour la rigueur de son travail et pour son souci de poser la question de fond du relèvement de la croissance potentielle en France, c'est-à-dire de son taux d'emploi et de sa capacité productive.

Ne nous trompons pas sur le sens de cette reprise de l'économie mondiale, très centrée sur les Etats-Unis, et dont il ne faut pas sous-estimer le caractère technique. Il convient de rester prudent sur l'ampleur et la durée de cette reprise, faute de signaux très nets au-delà de l'effet de reconstitution des stocks, dans toutes les grandes zones du monde.

En Europe, plusieurs éléments vont peser sur la croissance : ralentissement de l'emploi, absence de marges de manœuvre budgétaires, non reprise dans un délai rapide des investissements productifs, endettement privé élevé. Et l'Europe dispose de peu de potentiel autonome de croissance. Aurait-on déjà oublié l'objectif assigné par le Sommet de Lisbonne : faire de l'Europe d'ici 2010 la région du monde la plus compétitive, la plus avancée technologiquement, avec le niveau le plus élevé de formation et de bien être social, avec des infrastructures modernisées ? Encore l'Europe doit-elle agir sans délai en initiant de vraies réformes structurelles, au premier rang desquelles le retour à un équilibre durable des finances publiques : toute dérive, même concertée, des déficits européens condamnerait l'Union à des taux d'intérêt et une inflation plus élevés, donc à moins de confiance, moins de croissance, moins d'emplois.

La France s'inscrit largement dans ce concert européen, et ne saurait s'y soustraire. Une reprise modeste semble se dessiner, mais la croissance sera inférieure à 1,5 % en 2002, faute de relais puissants à la correction des stocks, ce qui correspond au mieux à un rythme proche de 2,5 % l'an en fin d'année, qui devrait se confirmer en 2003. Car des freins vont jouer :

- érosion des parts de marché à l'exportation du fait d'une moindre compétitivité, qui pourrait encore s'affaiblir du fait de la baisse du dollar ;
- ralentissement de l'emploi, après la période 2000-2001 où toute la croissance est allée à l'emploi, sans rien pour la productivité ;
- investissements contrariés par des comptes dégradés.

Or, la France a besoin d'une croissance récurrente de 3 % au moins. Mais elle n'est pas en mesure de l'atteindre par elle-même. Dès lors, comment libérer la croissance ? Selon nous, en mettant la création de richesses au cœur des priorités de la politique économique par des réformes permettant d'élargir et de renforcer une base productive trop fragile et trop étroite.

Le rapporteur insiste à juste titre sur l'offre de travail et la productivité, mais ne développe pas vraiment les conditions nécessaires à leur relèvement, c'est-à-dire les conditions du développement des entreprises en France, ce qui est le cœur du sujet. Tous les indicateurs confirment aujourd'hui que la contrainte financière des entreprises se resserre de façon inquiétante : marges érodées, trésoreries tendues, *cash-flow* et taux d'autofinancement au plus bas depuis les plus mauvaises années 80, rallongement non contractuel des délais de paiement, remontée des faillites. Cette situation les conduit à resserrer leurs coûts de production et leurs budgets d'investissement, et interroge sur le financement même de la reprise.

Nous ne pouvons qu'approuver le principe d'un allègement fiscal pour stimuler les investissements, pour autant qu'il ne soit pas un simple expédient conjoncturel mais s'inscrive dans une politique globale de développement de l'offre en France. Par ailleurs, plus de croissance potentielle et plus d'emplois suppose un tissu économique et industriel plus étendu et plus dense : plus d'entreprises nouvelles, plus de moyennes entreprises susceptibles de grandir, plus de transmissions réussies. Nous ne pouvons que regretter que l'avis n'évoque pas explicitement ce pilier pourtant majeur du développement de l'activité et de l'emploi en France.

S'il est vrai, comme l'écrit le rapporteur, que « l'amélioration du taux d'emploi suppose de tout mettre en œuvre pour relever le potentiel de croissance de notre économie », elle en est en même temps une condition. Ce qui suppose de résoudre très vite plusieurs questions :

- l'éducation et de la formation ;
- l'organisation du volume de travail (qui renvoie à la nécessité d'assouplir les lois sur les 35 heures et sur la modernisation sociale) ;

- le coût du travail (qui renvoie à l'allègement des charges sur le travail non qualifié et à la réforme du SMIC) ;
- la durée de la vie active (qui renvoie à la question de l'âge de la retraite)...

Une politique publique est nécessaire, pour augmenter la création de richesses et l'emploi. Mais rien ne sera possible sans le redressement préalable des finances publiques et sociales. L'objectif d'équilibre budgétaire est fondamental et doit être maintenu. L'essentiel est de respecter l'esprit du Pacte de stabilité, en affichant un objectif crédible de retour à l'équilibre, adossé à des mesures d'assainissement et de préparation de l'avenir.

Une croissance de 3 % au moins est indispensable, même si elle n'est pas suffisante, pour améliorer durablement le niveau de vie, l'emploi, les recettes fiscales et sociales. Elle suppose une augmentation plus rapide des facteurs de production, c'est-à-dire plus d'investissements, plus d'heures travaillées, plus d'efficacité dans le secteur public comme dans le secteur privé. Ce ne sera possible qu'à la condition de changements majeurs chez les acteurs économiques et sociaux et chez les responsables publics. Comme c'est le cas dans les autres pays européens, la politique économique doit venir en appui de la réalisation de cet objectif en libérant les forces productives.

L'enjeu, entre autres, est d'attirer en France, comme le souhaite d'ailleurs le rapporteur, davantage d'investissements directs étrangers, mais aussi de favoriser la création d'entreprise, d'attirer et de conserver sur notre sol les compétences qui font la croissance d'une économie moderne. Nous nous réjouissons à cet égard que le gouvernement ait saisi notre Assemblée pour qu'elle lui propose les éléments d'une stratégie de croissance et de compétitivité globale du site français en Europe. Le présent avis s'inscrit dans cette perspective, c'est pourquoi notre groupe l'a voté favorablement.

### **Groupe des entreprises publiques**

Le groupe des entreprises publiques rejoints les positions du projet d'avis sur la nécessité pour la France de tenir ses engagements européens en matière budgétaire ou en tout état de cause de ne les modifier que dans le cadre d'une démarche concertée avec ses partenaires de l'Union européenne. Nous approuvons également, sur le plan plus structurel, la nécessité du relèvement du potentiel de croissance de notre économie, par une action déterminée portant à la fois sur le niveau de l'offre de travail et sur le rythme de la productivité.

Notre groupe souhaite insister plus particulièrement sur deux points.

S'agissant d'abord du diagnostic d'ensemble sur les perspectives de reprise à court terme en France et dans le monde, nous pensons que de nombreux facteurs d'incertitude auraient pu nuancer certaines affirmations du projet d'avis : la persistance des déséquilibres structurels de l'économie américaine, la langueur durable de l'économie allemande, l'extrême timidité de la reprise des investissements de part et d'autre de l'Atlantique et l'escalade militaire en cours au Proche-Orient sont autant de menaces qui pèsent sur l'activité et rendent fragile la promesse de rebond.

Concernant la question des déficits publics dans le cadre du pacte de stabilité, notre groupe rejoint le projet d'avis sur l'appel aux pays européens à « mieux définir de façon consensuelle les critères budgétaires défendus par le Pacte, par exemple en précisant la notion de déficit ». La distinction entre variation conjoncturelle et variation structurelle, ou encore la renégociation des échéanciers évoquées dans le projet d'avis sont autant de voies qui méritent en effet d'être explorées avec nos partenaires européens.

Mais le groupe des entreprises publiques estime que dans cette énumération pourrait aussi figurer une proposition avancée par l'observatoire français des conjonctures économiques, visant à modifier la définition comptable du déficit public en retirant les investissements du solde des comptes publics. En effet les programmes d'équipements publics, coûteux mais généralement favorables à l'élévation du potentiel de croissance à long terme, sont souvent les premières victimes des efforts budgétaires déployés par les Etats soucieux d'orthodoxie budgétaire, tandis que les dépenses de fonctionnement sont fortement rigides à la baisse. La chute tendancielle des investissements civils de l'Etat (de près de 10 % entre 1993 et 1997, et de près de 5 % entre 1996 et 2000) témoigne de cette propension sans doute regrettable de la puissance publique à user des investissements comme d'une variable d'ajustement.

Le groupe des entreprises publiques a voté en faveur du projet d'avis.

### **Groupe de la mutualité**

Fondée sur les prédictions de «l'immense majorité des prévisionnistes», les perspectives de l'économie pour 2002 et 2003 seraient, selon le projet d'avis, satisfaisantes.

Pourtant ce projet d'avis est construit sur un texte très «balancé» qui présente une situation qui semble s'améliorer, un rebond timide de la reprise économique conforme aux espoirs, dont on souligne néanmoins les éléments d'incertitude : une langueur annoncée de la conjoncture allemande, la stagnation de la Formation Brute de Capital Fixe, des possibilités de variations de change défavorables, des anticipations d'investissement qui pourraient être insuffisantes. Sans oublier d'ajouter à ce tableau plutôt morose, les graves incertitudes liées à l'enlisement du conflit au Moyen-Orient, ou à la dégradation de la situation internationale dans le sous-continent indien, et celles qu'on peut avoir quant à l'évolution de la situation politique et sociale en France. Ces nombreuses précautions, formulées pour la plupart clairement par le projet d'avis, masquent, en réalité, la perplexité dont font preuve les observateurs de la conjoncture pour évaluer une situation instable dans toute sa complexité.

Ce projet fait valoir que la reprise n'est pas acquise et que des politiques keynésiennes, même si elles n'osent pas dire leur nom, seront nécessaires dans une optique volontariste, si les anticipations optimistes étaient démenties. Le groupe de la mutualité constate qu'ainsi, quelques doutes commencent à s'exprimer sur l'efficacité des recettes libérales.

Les solutions préconisées sont celles d'une augmentation de l'emploi qui dépend d'anticipations positives des entreprises, et d'une productivité plus élevée. Sur le premier point, le groupe de la mutualité s'interroge sur ce qui pourrait déclencher cette augmentation, car la demande de produits est déjà soutenue, et la profitabilité des entreprises, on l'a souvent constaté, n'est pas un facteur assuré de la baisse du chômage. L'offre de travail devrait passer par une meilleure adaptation de la population active disponible, qui dépend étroitement de l'élévation du niveau de formation des populations les plus défavorisées pour éviter les goulots d'étranglement de l'économie : de telles dispositions, très souhaitables, relèvent d'une politique à moyen terme qui dépasse l'horizon du semestre.

Sur le second point, le groupe de la mutualité s'interroge sur le sens qu'il faut donner à la notion d'augmentation de la productivité par personne employée, lorsque la productivité du travail, en France, est déjà supérieure de 12 % à la moyenne européenne. La hausse de productivité par personne met en jeu des mécanismes de recherche et de diffusion des innovations, ainsi que des politiques de formation. Là encore, il s'agit donc plus de la mise en œuvre de politiques efficaces de recherche, de diffusion des connaissances et de formation techniques et scientifiques que de mesures de type conjoncturel. Ce qui relève d'une action structurelle en profondeur ne peut guère être invoqué comme un outil d'évolution conjoncturelle.

Le projet soutient que la contrainte budgétaire ne devrait être réexaminée, de concert avec les partenaires européens, que dans la mesure où la reprise ne serait pas au rendez-vous. Le groupe de la mutualité rappelle que les mécanismes économiques à la baisse comme à la hausse sont plus difficiles à contrôler lorsqu'ils sont engagés que lorsqu'ils ne sont encore qu'une menace. Toutes les incertitudes que le projet d'avis a listé commanderaient donc de prévoir un plan d'urgence, notamment dans le domaine des investissements productifs, et de concevoir, sans attendre, une politique à moyen terme visant à augmenter les capacités économiques de la «Maison France», par l'innovation, la recherche et la formation.

Par ailleurs, le groupe de la mutualité estime que le projet d'avis, trop timide, n'accorde pas assez d'importance à la dimension sociale des problèmes posés par des inégalités sociales dont l'accroissement est un frein majeur à la croissance. S'agissant plus particulièrement de la politique de protection santé, qui est une partie intégrante du volet social et constitue un investissement dans la capacité d'adaptation de la population active, le groupe de la mutualité exprime son inquiétude sur les mesures opportunistes qui sont prises au moment où l'on devrait débattre, au fond, des politiques de santé publique et de prévention.

En conséquence, il s'est abstenu.

### **Groupe des personnalités qualifiées**

**M. Pasty** : « Les prévisions de conjoncture sont par nature aléatoires, or leur convergence pour 2002-2003 les rend a priori suspectes.

M. Casanova lui-même, s'en étonne, lorsqu'il évoque le dégonflement de la bulle boursière aux Etats-Unis et en Europe, qui conduirait à « une baisse de la valeur des titres, à une augmentation brutale de l'épargne des ménages et à une baisse de la consommation par effet de patrimoine ». Et d'ajouter : « certains observateurs redoutent cette éventualité mais elle n'entre dans aucune des prévisions connues ».

Or, c'est ce scénario que nous vivons depuis quelques semaines, et qui se cumule avec une dépréciation du dollar par rapport à l'euro. Si les prévisionnistes veulent aider les autorités politiques dans la prise de décisions, il serait souhaitable qu'ils envisagent plusieurs scénarios avec les parades possibles.

Au plan mondial, les Etats-Unis disposent de marges de manœuvre budgétaires importantes dont ils se servent notamment pour soutenir leurs exportations agricoles, au risque d'effondrer les cours mondiaux. Le réajustement de la parité dollar-euro est aussi pour eux un moyen efficace de doper leurs exportations et réduire leur énorme déficit extérieur, au risque de provoquer des crises de change chez certains de leurs partenaires commerciaux.

S'agissant de l'Union européenne, la lourdeur procédurière de ses institutions fait craindre le pire en cas de nécessité de répondre rapidement à une situation imprévue, par exemple en adaptant le pacte de stabilité.

Enfin, au niveau français, les voies et moyens pour retrouver une certaine autonomie conjoncturelle devraient faire l'objet de toute l'attention de nos responsables.

D'abord, il faut desserrer les freins limitant le potentiel de croissance de l'économie française, à savoir, entre autres, un taux d'activité trop faible des jeunes de moins de 25 ans et des actifs de plus de 50 ans, ainsi qu'une politique plus active de formation tout au long de la vie.

Ensuite, il faut remédier à la perte d'attractivité du site France se manifestant par une baisse des investissements étrangers et par la délocalisation d'entreprises françaises.

Enfin, il faut dynamiser l'investissement productif, ce qui passe par des incitations fiscales et des facilités d'accès au crédit, surtout pour les PME.

Si le bonheur résultant d'une croissance soutenue, riche en emplois et non-inflationniste n'est pas acquis, et se mérite, le pire n'est pas non plus certain, pour peu que les dirigeants politiques et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, sachent faire preuve de réactivité et d'imagination. C'est sur ce message d'espérance que je conclurai en votant pour ».

**M. Duhamel** (rattaché administrativement) : « L'avis s'intéresse avant tout aux problèmes du moyen terme et développe une thèse intéressante selon laquelle la croissance en France et en Europe est inférieure à celle des Etats-Unis en raison d'un plus faible potentiel de croissance qu'il convient donc de relever en augmentant l'offre de travail et la productivité par tête. Cela passe par un relèvement du taux d'activité et suppose d'agir sur l'investissement, la recherche et la formation.

L'avis présente de façon équilibrée les chances que la reprise amorcée l'an dernier se prolonge en 2002-2003, et les menaces qui peuvent peser dans les prochains mois. Je regrette que cet équilibre soit masqué par l'accent mis sur les pronostics, convergents dans l'optimisme, du consensus des conjoncturistes.

Les élections récentes en France ont montré l'ampleur des insatisfactions et des doutes engendrés par l'insécurité économique et sociale. La question est alors de savoir comment consolider la reprise qui s'est amorcée, et relancer en même temps la lutte contre les exclusions et les inégalités.

Je regrette aussi que l'avis ne soit pas assez explicite sur les annonces du nouveau gouvernement concernant les baisses indifférenciées d'impôt sur le revenu ou le relèvement au minimum du SMIC. La même remarque vaut pour les « autres incitations à caractère durable » qu'il faudrait éventuellement rechercher pour favoriser l'investissement.

Au-delà se pose la question de savoir comment le Conseil économique et social peut contribuer au débat dans le pays notamment sur les problèmes qui n'ont pas de réponses consensuelles. L'analyse de la coopération des politiques économiques en Europe est également trop timide. Le ralentissement économique peut favoriser le déficit budgétaire, rendant problématique le respect figé du Pacte de stabilité. Certes, on ne peut pas contester que nos engagements européens ne soient pas « remis en cause de manière unilatérale », mais j'aurais aimé plus d'indications sur la manière dont « les pays européens devraient chercher à mieux définir de façon consensuelle les critères prévus » par le Pacte, question dont l'examen n'a pas véritablement avancé lors du sommet de Séville. Pour toutes ces raisons je m'abstiens ».

#### **Groupe des professions libérales**

Le projet d'avis réalisé par le rapporteur, synthétique, clair et percutant, est un modèle du genre. Il est d'une prudence de bon aloi sur les perspectives à moyen terme de la conjoncture mondiale comme européenne.

Les leçons à tirer des derniers mois montrent que le mouvement conjoncturel n'est pas linéaire, et reste marqué par une très forte incertitude, aux Etats-Unis d'abord, mais aussi en Europe.

1) Aux Etats-Unis, la très courte récession de la fin 2001 peut autant être interprétée comme une pause dans un processus de croissance vertueuse, que comme la première phase d'une courbe en « W » : dans cette dernière hypothèse, le redémarrage constaté au dernier trimestre 2002 serait dû aux derniers feux d'une conjoncture favorable en matière de consommation (compensant la chute brutale des investissements), plutôt qu'à une reprise durable de l'ensemble des composants de la croissance.

Si, sur ce point, le rapporteur reste circonspect et refuse de s'enfermer dans une hypothèse, il faut bien constater que les derniers chiffres publiés aux Etats-Unis (stagnation des chiffres des ventes de détail, recul de l'indice de confiance des consommateurs) pourraient signifier que la « transmission du témoin », pour le retour à la croissance, entre des investissements qui tardent à redémarrer et une consommation qui demeure soutenue, pourrait s'avérer plus difficile à réaliser. Il ne faut donc pas écarter la possibilité d'une chute de la consommation accentuant, plutôt que compensant, le retard dans la reprise des investissements. De ce point de vue, la stagnation, à un niveau très bas, du taux d'utilisation des capacités de production est significative.

2) La conjoncture européenne est évidemment dépendante de cette incertitude américaine. Mais sans doute faut-il mettre aussi l'accent sur la dynamique intérieure à l'Union, constituée d'ailleurs d'éléments sur lesquels nos politiques publiques ont, au moins partiellement, prise. S'il est vrai que la transmission de la stagnation américaine via les marchés financiers, l'appréciation de l'euro face au dollar et les anticipations des consommateurs et des entreprises, est incontestable, il n'en demeure pas moins que les facteurs internes restent prédominants. De ce point de vue, le point central d'incertitude demeure le « cas allemand » (besoin de réformes de structure).

3) Pour la France, le diagnostic raisonnablement optimiste du rapporteur correspond dans l'ensemble à la réalité telle que l'on peut l'appréhender. L'inconnue majeure demeure, là aussi, le comportement des consommateurs et surtout leur réaction aux futures mesures fiscales. Les choix, de nature structurelle, en matière de finances publiques, d'accroissement de la productivité, d'amélioration de l'attractivité du « site France » seront aussi déterminants, même s'il convient de les juger sur le long terme.

Dans une conjoncture politique qui se prête à de nouveaux choix, le moment est propice pour proposer des mesures concrètes, innovantes, mobilisatrices, qui puissent être véritablement inspiratrices de la politique publique, c'est certainement ainsi que l'a voulu le rapporteur.

Pour autant, le groupe des professions libérales adhère pleinement aux propos de conclusion du rapporteur : l'assainissement des finances publiques, l'amélioration de la productivité (notamment par une remise à plat du dispositif des 35h), le développement de l'innovation, notamment par l'attraction d'investissements étrangers, sont autant d'objectifs qui lui semblent devoir inspirer la nouvelle équipe gouvernementale. Il serait sans doute utile que le Conseil économique et social puisse contribuer de façon encore plus claire à leur réalisation.

Pour ce qui concerne les finances publiques, au-delà du débat général sur le respect des engagements à l'horizon 2005, la question de l'évolution des recettes et des dépenses nous semble plus fondamentale. En matière de recette, il s'agit de capitaliser sur la diminution de 5% de l'IR annoncée pour septembre 2002 pour engager enfin une vraie réforme de la fiscalité, favorable au travail. Du côté des dépenses, l'effort de remise à plat des dépenses publiques doit être encouragé, faute de quoi toute politique de discipline budgétaire serait immédiatement remise en cause.

Pour ce qui concerne l'attractivité du site France, la remise à plat de la politique de l'emploi et des 35h doit s'inscrire dans un cadre plus global visant à accroître la productivité, au besoin par des incitatifs d'ordre fiscal. Dans ce contexte, le tissu des PME et des professionnels libéraux, que connaît bien le nouveau Premier ministre, doit être ciblé pour sa capacité à susciter et développer l'innovation, pour sa richesse en emploi et pour son rôle dans l'aménagement du territoire.

Si le groupe des professions libérales peut apporter son soutien à un travail aussi clair (sur la forme) qu'éclairé (sur le fond), il souhaite souligner que ce rapport de conjoncture ne constitue qu'une étape et doit s'accompagner pour le Conseil économique et social d'une contribution, la plus substantielle possible, aux mesures qui devront être mises en œuvre par le nouveau gouvernement. Le groupe des professions libérales a adopté l'avis.

#### **Groupe de l'UNAF**

Le groupe de l'UNAF félicite le rapporteur pour la précision et la concision de cet avis de conjoncture au premier semestre 2002. La situation politique de la France a rendu l'exercice malaisé, tout comme la difficulté d'appréhender l'évolution économique internationale.

Le bilan conjoncturel est bien analysé et présenté. La réponse à la principale question posée : « **donner priorité au renforcement de notre potentiel de croissance** », aurait dû déboucher sur des propositions plus fortes, surtout - et nous partageons cette idée - si le Conseil économique et social ne perçoit pas de motifs pouvant remettre en cause fondamentalement la perspective d'une croissance économique, qu'il faut donc préparer et accompagner.

Nous ne pouvons que souscrire à l'action prioritaire à conduire, qui vise l'emploi. Elle passe, certes, par un soutien marqué à la croissance, mais aussi par la prise en compte de problèmes spécifiques à notre pays, comme le chômage des jeunes, la réduction des inégalités dans l'accès à l'activité, la nécessité de développer des politiques de formation adaptées et efficaces, ainsi que le souligne l'avis.

D'autres efforts sont encore à accomplir, en particulier dans un soutien à la consommation des ménages, dont le rôle positif est rappelé dans le contexte actuel. Il faut être conscient néanmoins qu'elle reste fragile, voire menacée par les inégalités sociales accentuées que connaît notre pays, et qu'il faut atténuer.

Il convient de considérer la situation des familles qui portent à la fois le poids de l'intergénération (solidarité inter-âge) et la charge des jeunes générations, - qui souvent entrent tardivement dans l'activité ou parfois avec difficulté, quand elles ne sont pas en situation de marginalisation. Leur pouvoir d'achat devrait être renforcé, en particulier grâce à une meilleure redistribution de la richesse nationale. C'est aussi le moyen d'enrayer certains risques sociaux et de soutenir la croissance en renforçant la confiance des consommateurs. Si la croissance est moins forte que prévu, n'est-ce pas enfin un moyen de la soutenir ?

Le groupe de l'UNAF est conscient des difficultés rencontrées par le rapporteur pour définir les linéaments d'une politique publique précise et évolutive dans le contexte conjoncturel auquel il a été confronté. Même s'il regrette que les propositions soient restées prudentes, à un moment où le nouveau gouvernement doit définir des priorités et un cadre d'action porteur de croissance, le groupe de l'UNAF s'est prononcé en faveur de l'avis.

### **Groupe de l'UNSA**

L'article 2 du décret du 6 septembre 1984 contraint le Conseil économique et social à se pencher sur la conjoncture même lorsque, manifestement, il faudrait attendre un peu pour y voir plus clair.

A l'UNSA, nous pensons que le volontarisme - démarche esquissée dans l'avis - s'il s'appuie sur une bonne évaluation des réalités, est nécessaire. C'est ainsi que devant l'insuffisance de l'investissement, nous considérons qu'il faut effectivement rechercher d'autres incitations à caractère durable.

Favoriser le développement potentiel de la croissance implique un effort soutenu dans la recherche et la diffusion des technologies. L'importance des investissements à réaliser justifie une revalorisation de la politique industrielle tout particulièrement au plan européen. L'Union européenne, immobile depuis trop longtemps, ne peut se contenter du seul pilotage monétaire et de la stabilité budgétaire, hors des réalités économiques et sociales.

Notre potentiel à valoriser se trouve aussi dans un vaste effort de formation accessible au plus grand nombre. Elever le niveau de qualification de l'ensemble de la main d'œuvre implique que l'on parte du bas de l'échelle pour offrir un début de deuxième chance à ceux qui trop souvent n'ont pas vu le commencement de la première. Ceux-ci sont pour la plupart ceux qui doivent se contenter de la maigre protection d'un SMIC horaire garanti par la loi.

Si la question du coût du travail peut être posée, nous ne croyons pas que la pression sur le salaire minimum soit la bonne réponse. La solvabilisation de la demande et une politique sélective de baisse des charges nous paraissent plus productives.

La médiocrité de notre taux d'emploi dévalorise notre potentiel de croissance. Nous partageons ce point de vue de l'avis et nous ne croyons pas plus en l'embauche obligatoire qu'au licenciement interdit.

Mais alors, pendant combien de temps encore les entreprises vont-elles – en guise de gestion prévisionnelle des emplois – agrémenter leurs plans sociaux de « ristournes préretraite » ? Et que dire de la montée persistante des licenciements des plus de 55 ans sous prétexte que l’assurance chômage leur garantit 60 mois d’indemnisation ? Que dire des indemnités transactionnelles camouflées, des licenciements pour faute qui évitent le préavis et la contribution Delalande ? Ces transferts de charges sont inacceptables.

Beaucoup des constats économiques contenus dans l’avis sont fondés, mais la place accordée aux nécessaires aspects sociaux de la conjoncture est trop insuffisante.

C’est pourquoi l’UNSA s’est abstenue.



## **RAPPORT**

**présenté au nom de la section des problèmes  
économiques généraux et de la conjoncture  
par M. Jean-Claude Casanova, rapporteur**



L'article 2 du décret du 6 septembre 1984 relatif à l'organisation du Conseil économique et social prévoit que la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture doit soumettre des rapports périodiques de conjoncture.

La présentation du rapport sur la « *Conjoncture au premier semestre 2002* » a été confiée à M. Jean-Claude Casanova.

Pour son information la section a procédé successivement à l'audition de :

- M. Pascal Blanqué, Chef du département des études économiques et bancaires du Crédit Agricole SA ;
- M. Jean-Philippe Cotis, Directeur de la Prévision du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie ;
- M. Michel Devilliers, Directeur adjoint des études et synthèses économiques de l'INSEE ;
- M. Michel Didier, Directeur de Rexecode ;
- M. Patrick Lenain, Conseiller auprès du chef du département des affaires économiques de l'OCDE.

Le rapporteur s'est, par ailleurs, rendu à Francfort (Allemagne), au siège de la Banque Centrale européenne (BCE), où il a pu avoir des entretiens avec des responsables de cette institution et, en particulier, son vice-président, M. Christian Noyer.

Toutes les personnalités qui, par leurs travaux, la communication d'informations ou par des entretiens, ont contribué à la préparation de ce rapport voudront bien trouver ici l'expression des remerciements du rapporteur ainsi que ceux de la section.



## I - PERSPECTIVES MONDIALES

La conjoncture de l'économie française est dominée par les perspectives mondiales et par celles de l'Union européenne. C'est donc par une vue générale qu'il faut commencer.

### 1. La reprise américaine

Le tableau ci-dessous résume les prévisions établies par la Commission européenne et celles résultant de *Consensus forecasts*.

Tableau 1 : L'économie mondiale (1998-2003)

(taux de croissance annuel du PIB en volume)

	Poids relatifs (a)	1998	1999	2000	2001	2002 (d)	2003 (d)	2002 (e)	2003 (e)
Etats-Unis	23,0	4,3	4,1	4,2	1,	2,7	3,1	2,8	3,5
Asie	32,1	2,9	5,2	5,5	3,	4,1	4,9	-	-
<i>Dont</i>									
<i>Japon</i>	7,7	- 1,1	0,7	2,4	- 0,	- 0,8	0,6	- 1,0	1,1
<i>Chine</i>	12,5	7,8	7,1	7,1	7,	7,3	7,4	-	-
<i>ASEAN 4 + Corée (b)</i>	-	- 8,4	4,7	5,9	2,	3,0	4,3	-	-
UE (15)	17,8	2,9	2,6	3,3	1,	1,5	2,9	1,4	2,7
Zone euro	14,5	2,9	2,7	3,4	1,	1,4	2,9	1,3	2,8
10 pays candidats	2,2	2,8	2,5	3,8	3,	2,9	4,0	-	-
CEI	3,8	- 9,0	4,4	7,9	5,	4,1	4,6	-	-
<i>Dont Russie</i>	2,6	- 4,9	6,4	8,3	6,	3,7	4,5	-	-
OPEP (c)	4,8	- 1,2	2,1	5,1	2,	2,9	3,9	-	-
Amérique Latine	8,2	2,4	0,5	4,1	0,	1,0	3,7	- 0,2	3,3
Afrique	2,9	3,2	3,1	3,4	2,	3,1	3,8	-	-
Monde	100,0	2,6	3,6	4,6	2,	2,9	3,9	1,7	3,0
Monde hors zone euro	85,5	2,6	3,8	4,8	2,	3,1	4,0	-	-
Commerce mondial (taux de croissance annuel en volume)									
Importations		5,8	7,2	11,8	0,	3,2	7,0		
Importations hors zone euro			4,0	7,3	11,6	0,0	3,9	7,1	
Marchés d'exportation hors zone euro									
		5,2	11,4	11,7	1,3	3,5	6,5		

(a) Poids relatifs des zones basés sur le PIB 2000 à prix constants et PPA.

(b) ASEAN 4 : Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande.

(c) OPEP hors Indonésie.

(d) Prévisions de la Commission européenne.

(e) Prévisions de *Consensus forecasts*.

Sources : Commission européenne, printemps 2002, sauf pour (e) : *Consensus forecasts*, 13 mai 2002.

Le ralentissement économique qui a caractérisé l'économie mondiale en 2001 a fait apparaître une synchronisation des cycles des principales économies. Comme le remarque la Direction générale des affaires économiques de la Commission européenne, « *l'idée d'un cycle global avait été masquée dans les années 1990 par les chocs régionaux spécifiques qu'avaient connus l'Allemagne (réunification) et le Japon (dévalorisation des actifs financiers)* ». Il fait peu de doute que cette synchronisation a principalement été le fait d'une transmission du ralentissement américain aux autres zones de l'économie mondiale<sup>1</sup>. L'influence respective de ses différents canaux de transmission est toutefois mal connue. On doit tenir compte du fait que les liens internationaux se sont renforcés par l'investissement direct à l'étranger et par l'intégration tant dans le domaine du commerce que dans celui de la finance.

C'est la raison pour laquelle ce ralentissement mondial, commencé au milieu de l'année 2000, a atteint son point maximum à la fin de l'année 2001, avec la réduction simultanée de l'activité aux Etats-Unis, au Canada, en Europe, au Japon et dans plusieurs pays émergents d'Amérique latine, accompagnée de la stagnation complète des importations mondiales. La croissance de l'économie mondiale a diminué de moitié en 2001 (par rapport à 2000). Cet infléchissement a été général, à quelques exceptions près. Le problème est de savoir si le ralentissement mondial de 2001 et 2002 sera suivi, en 2003, d'un redressement prolongé également mondial, le cas du Japon restant spécifique. C'est le pronostic général qui domine aujourd'hui, comme on le voit dans le tableau ci-dessus.

On peut résumer l'argumentation qui sous-tend ce diagnostic et qui priviliegié, comme cause principale du ralentissement et du redressement, l'évolution des Etats-Unis :

- 1) cette phase de ralentissement, à la différence de celles qui l'ont précédée depuis un demi-siècle, n'a pas commencé avec une période d'inflation provoquant une restriction monétaire durable. Au contraire, des taux d'intérêt faibles ont facilité aux Etats-Unis les excès d'investissement dans certains secteurs et des anticipations incertaines des profits qui ont contribué à gonfler la bulle financière ;
- 2) l'éclatement de la bulle d'investissement dans le secteur des nouvelles technologies, de l'information et de la communication (NTIC) est une des principales causes du retournement américain ;
- 3) le ralentissement du commerce mondial et la hausse des prix du pétrole ont également joué un rôle ;
- 4) ce sont la hausse des prix du pétrole et le risque de surchauffe qui ont conduit aux resserrements monétaires de la mi-2000 ;
- 5) les événements du 11 septembre auraient simplement retardé la reprise ;

---

<sup>1</sup> C'est ce que montre notamment l'étude de Vivek Arora et Athanasios Vamvakidis, « *The impact of U.S. economic growth on the rest of the world : how much does it matter* », International Monetary Fund Working Paper, 2001.

- 6) le ralentissement américain a été bref. Ce n'est pas, à proprement parler, selon les critères en usage, une récession, puisque un seul trimestre (3<sup>ème</sup> trimestre 2001) a été négatif ;
- 7) ce ralentissement ne conduira pas, à court terme, à la correction des deux déséquilibres profonds de l'économie américaine : le déficit extérieur, l'endettement et l'insuffisance d'épargne des ménages. La question reste ouverte de savoir si le déséquilibre extérieur des Etats-Unis (lié à la consommation des ménages et aux importations) est susceptible de provoquer un jour un déséquilibre mondial en mettant fin à la période de changes relativement stables que nous connaissons ou si, au contraire, nous resterons dans une période caractérisée à la fois par le déséquilibre de la balance américaine et la stabilité relative du change : le monde finançant le déficit américain pour bénéficier de la croissance américaine, avec ses traits spécifiques et un système de change ordonné ;
- 8) le redressement observé aux Etats-Unis dès le 4<sup>ème</sup> trimestre 2001 a été vigoureux (1,4 % de croissance annualisée du PIB), ce qui est d'autant plus remarquable que la chute des stocks a été massive (contribution à la croissance - 2,5 % durant ce trimestre). Cela tient à ce que la consommation est restée forte tout au long du cycle, grâce aux taux d'intérêt bas et au niveau élevé des rémunérations. Deux traits caractéristiques des récessions antérieures n'ont pas été présents : la chute des valeurs des actifs immobiliers et la baisse des rémunérations.

Si la reprise américaine suffit à justifier l'hypothèse d'une reprise mondiale, d'autant plus qu'une politique économique favorable (tant monétaire que budgétaire et fiscale) a été pratiquée aux Etats-Unis comme en Europe, il faut s'interroger sur la fragilité possible du redressement aux Etats-Unis.

## 2. La reprise américaine et la productivité

La reprise américaine peut être menacée par une crise pétrolière et/ou par une crise boursière. La première éventualité aurait des causes politiques au Moyen-Orient et ne saurait être traitée ici. La seconde s'expliquerait par un dégonflement de la bulle boursière selon le schéma suivant. Les résultats des entreprises en 2002 et 2003 seraient insuffisants par rapport aux anticipations et aux valorisations boursières encore atteintes par les sociétés cotées. Ce qui conduirait à une baisse de la valeur des titres, à une augmentation brutale de l'épargne des ménages et à une baisse de la consommation par effet de patrimoine<sup>1</sup>. Certains observateurs redoutent cette seconde éventualité mais elle n'entre dans aucune des prévisions connues.

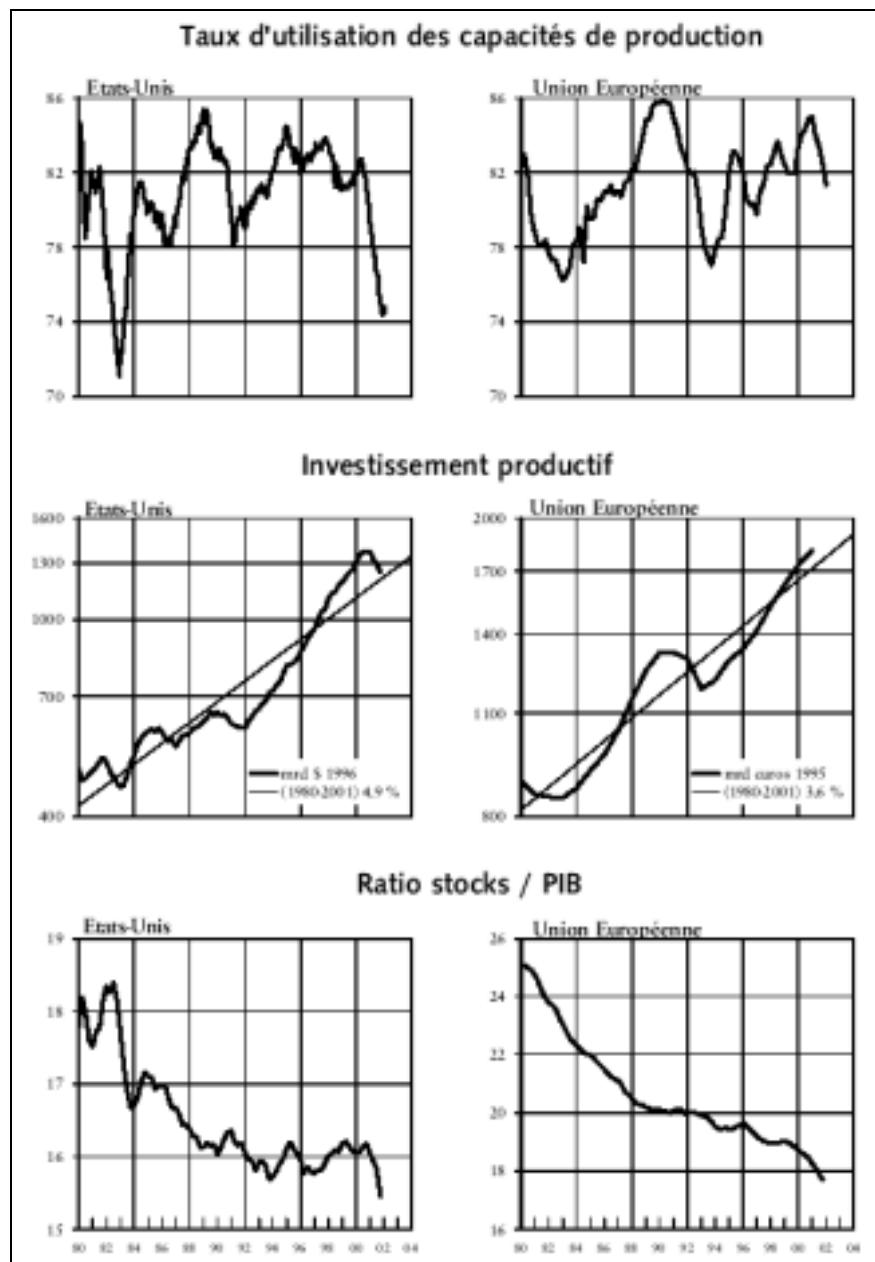
L'ampleur et la persistance de cette reprise dépendent aussi de deux facteurs classiques : la demande de capital et la croissance de la productivité. Si l'investissement reste faible, la reprise ne durera pas à la hauteur prévue. Elle se

---

<sup>1</sup> Dans son premier rapport (voir Bulletin du FMI, avril 2002) sur la stabilité financière internationale, le FMI constate que le PER (ratio cours-bénéfice) moyen actuel du principal indice boursier américain *Standard and Poors* qui est à 22 montre que les investisseurs attendent une augmentation des bénéfices de l'ordre de 20 % à 30 % dans les six mois.

poursuivra plus longtemps et à un niveau plus élevé si la croissance de la productivité se maintient à son niveau actuel.

La récession a commencé très classiquement en 2000 du côté de la demande de stocks, facteur renforcé par un affaiblissement de la demande d'équipements. Elle a été dominée en 2001 par la chute de l'investissement (qui a contribué aux trois-quarts du ralentissement du PIB). C'est le secteur manufacturier qui a été le plus touché, pour partie en raison du taux de change du dollar : l'utilisation des capacités de production est passée de 82,8 % (maximum en 2000) à 74,3 % début 2002 (source : Réserve fédérale des Etats-Unis), c'est-à-dire un taux beaucoup plus bas que celui observé lors de la dernière récession en 1990-1991 (minimum 78 %).



Source : Rexecode

Quels facteurs sont susceptibles d'agir sur la demande de capital ? Martin Neil Baily de l'*Institute for International Economics*, pondère ainsi les possibles :

- du côté négatif : la faiblesse des profits des sociétés qui se sont réduits de 15,3 % en 2001 ; le taux de change trop élevé du dollar ; le maintien d'un taux faible d'utilisation des capacités ; l'insuffisance des marchés extérieurs ;
- du côté positif : la reprise en Europe ; la nécessaire reprise de l'investissement au second semestre 2002, liée à sa chute très brutale dans les semestres précédents ; la remontée des profits au cours de la reprise grâce à une croissance rapide de la productivité.

La prévision du consensus donne pour l'investissement des entreprises : - 4,7 % (en 2002 par rapport à 2001) et + 7,5 % (en 2003, par rapport à 2002), puis, pour les années suivantes un taux moyen annuel de croissance de 4 à 5 %. Si ce renversement ne se produisait pas, comme le craignent un certain nombre d'observateurs confortés par les premières estimations du département du commerce pour le premier trimestre 2002 (- 1 %), la reprise serait beaucoup plus faible qu'on ne l'espérait.

D'où l'importance de la productivité. Le taux de croissance de la productivité (mesuré par le produit par heure de travail dans le secteur non agricole) de 1973 à 1995 a été en moyenne de 1,4 % par an. Il s'est profondément modifié depuis 1995. De 1995 à 2001, on estime ce taux de croissance annuel moyen à 2,7 % (*Department of Labor, Bureau of Labor Statistics*). Les causes de cette augmentation ne sont pas connues avec certitude. On invoque généralement, avec des mesures qui ne donnent que l'apparence de la précision : le capital incorporant les techniques d'information modernes et l'informatisation qui expliqueraient environ la moitié de l'augmentation de la productivité ; le reste s'expliquerait par d'autres innovations.

Ceux qui pensent que le taux de croissance de la productivité peut se maintenir au niveau des années 1995-2001 avancent les arguments suivants :

- le coût des techniques d'information continuera de décroître ;
- l'intensité de la concurrence et les effets de la mondialisation se maintiendront ;
- la croissance de la productivité est restée très élevée dans les trimestres de la récession, ce qui n'est pas habituel. Le taux moyen d'accroissement annuel de la productivité a ainsi été de - 0,6 % au cours des 4 dernières récessions, de 2,0 % du 2<sup>ème</sup> trimestre 2000 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2001 et de 2,7 % du 1<sup>er</sup> trimestre 2001 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2001.

Comme les données statistiques sur les variations de la productivité sont soumises à des révisions fréquentes dans les années qui suivent, il faut accueillir avec prudence ces estimations. Néanmoins, si elles étaient confirmées, elles donneraient une indication forte en faveur du maintien d'une croissance élevée.

D'autant que les prévisions concernant le trend de la productivité de travail (produit réel, PIB, par personne employée) se situent en moyenne à 2 %<sup>1</sup>

A partir de cette espérance de productivité, le raisonnement optimiste est facile à tenir. Il consiste tout simplement à extrapoler les performances heureuses des années 1990 aux Etats-Unis : des taux d'inflation et des taux de chômage faibles : une croissance forte du PIB favorable aux finances publiques ; des profits élevés et un marché des valeurs immobilières en expansion.

Néanmoins, les conséquences favorables en matière d'emploi et de chômage d'un accroissement rapide de la productivité ne perdureront pas nécessairement car les accroissements de salaires finiront par aller au-delà des réductions de coût du travail qu'a provoqué l'accroissement de productivité. Nous approchons certainement de cette situation puisque l'on constate qu'en 2000-2001 les salaires et les revenus ont connu des taux de croissance annuels supérieurs à ceux de la période 1994-1996.

Tableau 2 : Le taux de croissance annuel des revenus et salaires aux Etats-Unis

	1994-1996	2000-2001
Salaires et traitements	3,0 %	3,8 %
Autres rémunérations (indemnités...)	2,9 %	4,3 %

Source : *Department of Labor, Bureau of Labor Statistics.*

Si, dans cette perspective, on fait de la croissance de la productivité la clé de l'évolution américaine, on est conduit, comme plusieurs observateurs, à envisager deux scénarios extrêmes entre lesquels la réalité se situera sans doute.

**Scénario 1** : la productivité continue de croître à un taux supérieur à 2 % par an :

- la croissance potentielle du PIB se situe à 3 à 3,5 % par an ;
- le taux de chômage à 5 % (et non plus à 4 %) ;
- le dollar reste fort à court terme (mais à plus long terme devra baisser par rapport à l'euro) ;
- la profitabilité des entreprises se maintiendra mais sera peut-être inférieure aux anticipations du marché ;
- les surplus ou déficits publics dépendront des politiques choisies, la marge de manœuvre des pouvoirs publics restant grande.

**Scénario 2** : la productivité revient au taux annuel de 1,4 % par an :

- la croissance potentielle du PIB se situe à 2,5 % ;
- le taux de chômage augmente et le taux d'inflation également ;
- le dollar baisse ;
- le marché boursier baisse ;
- les déficits budgétaires réapparaissent.

<sup>1</sup> 2002 : 2 % ; 2003 : 2,1 % ; 2004 : 2 % ; 2005-2008 : 1,9 % ; 2010-2014 : 2 % (*Consensus Forecasts*, février 2002).

### 3. Perspectives de croissance à moyen terme de l'Union européenne et des Etats-Unis

Avant d'en venir à la situation de la zone euro, il faut envisager la croissance américaine et la croissance européenne dans une perspective à moyen terme dans laquelle on privilégie l'offre de travail et la productivité, celle-ci dépendant bien entendu largement de l'innovation et de l'investissement, pour déterminer, d'une part, les marges possibles d'évolution c'est-à-dire la croissance potentielle, et, d'autre part, les objectifs qu'il faut privilégier pour augmenter cette croissance potentielle.

Le *Bureau for Economic Policy Analysis* (CPB) des Pays-Bas a préparé, pour la réunion de mai 2002 des instituts de conjoncture européens, un rapport sur les perspectives à moyen terme de l'économie européenne. Il est intéressant d'étudier les résultats de cette étude car elle fournit un diagnostic global permettant de comparer la croissance potentielle de l'Union européenne à celle des Etats-Unis. On trouvera dans les deux tableaux qui suivent les conclusions auxquelles parviennent les experts néerlandais.

Ces deux tableaux reposent sur les concepts suivants qui sont tous bien connus : la **croissance potentielle** est la croissance du **produit potentiel**, c'est-à-dire celle du PIB qui peut être obtenue avec les facteurs de production, la technique et les structures économiques disponibles. La mesure de l'**offre de travail** permet de construire le produit potentiel ; elle découle de la démographie et du taux de participation (ou taux d'activité) ; de la démographie résulte un accroissement de l'offre de travail fonction de l'augmentation de la **population en âge de travailler**, avec un **taux de participation** constant. Les variations du taux de participation peuvent affecter l'offre de travail. De nombreux facteurs affectent le **taux de participation** : les salaires, les arbitrages entre travail et loisir, la politique familiale, la prise en charge des enfants, la réglementation du travail, la politique de l'éducation, les politiques sociales, etc. On peut également penser que la conjoncture exerce un effet, difficilement modélisable, sur le taux de participation. L'**emploi potentiel** correspond à l'offre de travail moins le **chômage d'équilibre**. C'est le niveau d'emploi atteint par l'économie en équilibre, compte tenu de l'offre de travail et des règles et institutions régissant le marché du travail. Son niveau dépend des paramètres de la fonction de production, de la courbe de salaire et de **trois variables exogènes**. Les deux premières variables sont politiques. La dernière est largement déterminée par le marché international des capitaux :

- (1) le **coin salarial**, écart entre le coût salarial réel brut (en termes de prix de production) et le revenu salarial net réel (en termes de prix à la consommation) ;
- (2) le **taux de remplacement**, c'est-à-dire le revenu net de la personne non employée par rapport au revenu salarial net de la personne employée ;
- (3) le **taux d'intérêt réel à long terme après taxation** qui détermine le taux de rentabilité réel d'équilibre sur investissement.

Le concept de chômage structurel, que l'on peut discuter<sup>1</sup>, est mesuré par le **NAIRU** (*Non accelerating inflation rate of unemployment*) à travers l'analyse des performances passées : c'est, dans ce cadre conceptuel, le taux de chômage cohérent avec l'équilibre à long terme de l'économie pour les règles et institutions existantes.

L'offre de travail est d'autant plus facilement absorbée que la **demande de produits** est forte et que la profitabilité des entreprises est grande. L'offre de travail est aussi mieux absorbée si le marché du travail permet une bonne adéquation de l'offre et de la demande, en particulier grâce à des politiques actives de l'emploi. La **productivité du travail** dépend du progrès technique rendant le travail plus efficace et de l'augmentation de l'intensité capitalistique favorisant le progrès technique. L'accroissement de l'intensité de capital dépend du taux d'investissement et des prix relatifs des facteurs de production. La différence entre le **produit potentiel** et le **produit effectif** donne une **production manquante** (*output gap*) qui est causée par des variables structurelles mais aussi par les variations de l'activité économique.

Les prévisions à moyen terme sur la base de ces concepts sont évidemment incertaines. En ce qui concerne l'offre de travail, ces incertitudes tiennent surtout au travail féminin et à l'efficacité des diverses politiques affectant le marché du travail. En ce qui concerne la productivité, l'incertitude majeure, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, tient à l'effet (ampleur et durée) des nouvelles techniques d'information et de communication.

Tableau 3 : Les déterminants de la croissance potentielle aux Etats-Unis  
(1974-2010)

(variations annuelles en %/contributions)

	1974-1983	1984-1993	1994-2003	2004-2010
Croissance potentielle du PIB	3,13	2,85	3,34	3,20
Produit par heure, trend	1,36	1,42	2,14	2,10
Emploi potentiel en heures (offre de travail)	1,76	1,42	1,18	1,10
Population en âge de travailler	1,48	0,81	1,10	1,05
Changements dans le taux de participation	0,82	0,61	0,15	0,05
Changements dans le NAIRU	0,00	0,05	0,03	0,00
Moyenne annuelle des heures effectives de travail, trend	- 0,54	- 0,05	- 0,01	0,00
Croissance du PIB	2,21	3,27	3,41	3,37
Production manquante (niveau, année terminale)	- 5,60	- 1,80	- 1,20	0,00

Source : *Bureau for Economic Policy Analysis* (CPB) des Pays-Bas.

<sup>1</sup> Voir notamment Dominique Taddéi, « *La conjoncture économique et sociale à la fin de l'an 2000 : embellie et dangers* », J.O. Avis et rapports du Conseil économique et social n°17 du 20 décembre 2000.

Tableau 4 : Les déterminants de la croissance potentielle dans l'Union européenne (1974-2010)

(*variations annuelles en %/contributions*)

	1974-1983	1984-1993	1994-2003	2004-2010	2004-2007 (a)
Croissance potentielle du PIB	2,56	2,23	2,22	2,45	2,40
Produit par heure, trend	2,87	2,30	2,00	2,10	1,80
Emploi potentiel en heures (offre de travail)	- 0,31	- 0,07	0,22	0,35	0,60
Population en âge de travailler	0,80	0,55	0,21	0,10	0,07
Changements dans le taux de participation	- 0,06	0,09	0,30	0,45	0,50
Changements dans le NAIRU	- 0,25	- 0,27	0,11	0,10	0,03
Moyenne annuelle des heures effectives de travail, trend	- 0,80	- 0,40	- 0,40	- 0,30	-
Croissance du PIB	1,86	2,34	2,49	2,48	2,60
Production manquante (niveau, année terminale)	- 3,80	- 2,80	- 0,20	0,00	0,00

(a) Produit par personne employée, trend (OCDE).

Source : *Bureau for Economic Policy Analysis* (CPB) des Pays-Bas.

L'étude de ces deux tableaux fait apparaître des différences notables entre l'Europe et les Etats-Unis.

Pour les Etats-Unis, on constate que la croissance potentielle annuelle jusqu'en 2010 est estimée à 3,2 %. Un peu moins que pour la période 1994-2003, nettement plus que pour les périodes antérieures. Les contributions des différentes composantes ont évolué à travers le temps : l'offre de travail s'est ralenti, mais la croissance de la productivité du travail a augmenté. Pour le moyen terme à venir (2004-2010), la croissance de la population en âge de travailler est estimée à peu près constante par rapport à 1994-2003 et comme le taux de participation n'augmentera vraisemblablement pas, la tendance de l'offre de travail sera légèrement déclinante. Le taux de chômage d'équilibre est supposé constant à 5 %. Les heures effectives de travail ne semblent pas non plus devoir varier considérablement.

Evidemment, la prévision de croissance de la productivité est la plus incertaine. Le maintien des taux de la fin des années 1990 exige un investissement élevé, des anticipations optimistes de rentabilité, une pleine utilisation des capacités de production dans le secteur information-communication et une évolution satisfaisante des marchés financiers pour favoriser l'accès au marché boursier. Mais, comme on l'a vu, le maintien de l'accroissement de la productivité dans la récession de 2001 incline à prévoir son maintien dans le moyen terme. Ce qui permet aux principaux experts d'anticiper une croissance potentielle du PIB américain de 3,2 % par an (2004-2010).

Le tableau consacré à l'Union européenne est différent. L'offre de travail est nettement plus faible du fait de la faible croissance de la population en âge de travailler, non compensée par le taux de participation. Selon les estimations de l'OCDE, le taux de chômage d'équilibre dans l'Union européenne est passé de 3,5 % au début des années 1970 à 8,75 % en 1992, et a décliné depuis pour atteindre 7,75 % en 2001.

Une partie de ces différences tient aux politiques conjoncturelles mises en œuvre. Leur effet est notamment mesuré par l'évolution de la production manquante. A ce titre, sur la période 1994-2003, le cadrage des politiques conjoncturelles s'avérerait moins performant en moyenne aux Etats-Unis que dans les pays européens, la France faisant exception (voir III *infra*).

La croissance liée à l'emploi mesuré en heures de travail fait apparaître une évolution très différente de l'Europe par rapport aux Etats-Unis depuis la fin des années 1980. La croissance de la productivité en Europe n'a pas connu l'accélération due aux techniques nouvelles qui caractérise les Etats-Unis. Il y a eu décélération dans les trois dernières décennies du XXe siècle et une légère reprise à la fin de la dernière décennie.

Pour la prévision à moyen terme, la croissance potentielle de l'Union européenne dépend, du côté de l'offre de travail, d'un accroissement du travail féminin et d'une baisse du taux de chômage d'équilibre à condition que les gouvernements européens s'y emploient efficacement. Du côté de la productivité, il faudra, pour que l'Europe continue sur la même tendance, que les progrès techniques développés aux Etats-Unis dans le domaine information-communication se diffusent aussi sur le continent européen, avec d'autres innovations dans les différents secteurs, grâce à l'investissement et à la formation<sup>1</sup>. Cette évolution sera possible si l'autorité monétaire maintient un taux d'inflation satisfaisant (au-dessous de 2 % à moyen terme), ne provoquant pas des pressions excessives sur les coûts de production.

Comme on le voit à la droite du tableau précédent, la prévision à moyen terme (2004-2007) pour l'Union européenne établie par l'OCDE donne des résultats comparables à celle du CPB néerlandais.

---

<sup>1</sup> Voir en annexe un bilan comparatif des performances de l'Europe et des Etats-Unis en matière de brevets.

## II - PERSPECTIVES EUROPÉENNES

### 1. Le ralentissement dans la zone euro

Le taux de croissance du PIB de la zone euro est estimé à 1,6 % pour 2001. La croissance avait été de 3,4 % en 2000.

Tableau 5 : La croissance dans la zone euro en 2001

	(% de variation par trimestre*)			
	T1	T2	T3	T4
PIB	0,5	0,1	0,2	- 0,2
Consommation privée	1,0	0,4	0,1	0,1
Consommation publique	0,6	0,4	0,3	0,5
Formation brute de capital fixe	- 0,3	- 0,6	- 0,3	- 0,7
Variations stocks (% PIB)	- 0,1	- 0,1	- 0,3	- 0,4
Exportations de biens et services	- 0,1	- 0,5	- 0,4	- 0,6
Importations de biens et services	- 1,6	0,0	- 1,4	- 0,6

\* Données corrigées des variations saisonnières.

Source : Commission européenne.

Tableau 6 : Les contributions à la croissance de la zone euro en 2001

	(% contributions*)			
	T1	T2	T3	T4
PIB	0,5	0,1	0,2	- 0,2
Consommation privée	0,6	0,3	0,0	0,1
Consommation publique	0,1	0,1	0,1	0,1
Formation brute de capital fixe	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,2
Variations de stocks	- 0,7	0,1	- 0,2	- 0,2
Exportations nettes	0,6	- 0,2	0,4	0,0

\* Données corrigées des variations saisonnières.

Source : Commission européenne.

Les services de la Commission européenne ont essayé de quantifier l'explication de ce ralentissement (- 1,8 point). Ils aboutissent aux résultats suivants, qu'il faut évidemment considérer avec précaution en raison de la très grande interdépendance des variables les unes avec les autres, notamment les facteurs (3) et (6) :

- (1) variations des prix du pétrole : - 0,4 point ;
- (2) variations des prix de l'alimentation : - 0,1 point ;
- (3) ralentissement de l'accroissement de la productivité globale : le progrès technique ne se matérialise pas en raison du surinvestissement : - 0,7 point ;
- (4) effets de la politique monétaire 2000-2001 : - 0,3 point ;
- (5) effets inverses de la politique des finances publiques : + 0,3 point ;

- (6) effets résiduels : conjoncture américaine, commerce mondial : - 0,6 point ;

Au cours de cette période, la consommation privée se réduit du fait de l'augmentation des prix du pétrole et de l'alimentation, du fait aussi de la baisse des marchés boursiers et de l'accroissement de l'incertitude liée à l'arrêt de la diminution du chômage depuis l'été 2001. La consommation des ménages a néanmoins mieux résisté que dans les ralentissements précédents grâce aux réductions fiscales et aux succès obtenus auparavant en matière de diminution de chômage. L'élément essentiel du ralentissement, comme le montre le tableau ci-dessous, tient à l'investissement des entreprises et aux stocks.

En ce qui concerne l'investissement, la contraction s'explique par les facteurs suivants : augmentation de l'incertitude, détérioration des prévisions de demande, baisse des profits effectifs et anticipés. La baisse des profits anticipés est illustrée par la baisse des actions. La baisse des profits effectifs est liée à la moindre utilisation des capacités de production, à la réduction de la production et à une augmentation du coût du travail par unité produite (due à une moindre productivité du travail et à une augmentation modérée des salaires).

L'anticipation pessimiste de la demande globale et la chute des exportations sont les facteurs principaux du recul de l'investissement comme de la baisse des stocks.

## 2. La reprise

Appuyons-nous sur les prévisions établies par la Commission européenne. Au printemps 2002, les experts européens considèrent qu'une reprise modérée est en cours. La synthèse des prévisions nationales pour la zone exprimées dans *Consensus Forecasts* (mai 2002) donne un résultat analogue, mais légèrement inférieur.

Les divers indicateurs de confiance dans la zone euro confirment le sentiment de la reprise depuis le début de l'année 2002.

On considère dans cette perspective que l'économie de la zone euro est synchronisée, avec un trimestre de retard, par rapport à l'économie américaine et celle-ci témoigne déjà de signes effectifs de reprise.

La reprise européenne partirait des reconstitutions de stocks. La confiance des consommateurs, qui avait décliné jusqu'à son niveau moyen à long terme mais pas en deçà, soutiendrait donc la reprise. L'investissement resterait faible en 2002 et ne reprendrait qu'en 2003.

Dans ce cadre, nous aboutirions à une croissance faible, en moyenne, pour l'année 2002 (1,4 %) avec un progrès plus net à partir de la fin du deuxième trimestre.

La politique monétaire et les politiques des finances publiques (réductions fiscales) ont été assouplies en 2001, ce qui devrait soutenir la consommation et l'investissement.

Tableau 7 : Les prévisions de croissance de la Commission européenne pour la zone euro

	2000	1999	2000	2001	2002	2003
	Mds euros	% PIB	% de variation en volume			
Consommation privée	3746,0	57,2	3,2	2,6	1,8	1,2
Consommation publique	1299,6	19,8	2,1	2,0	2,2	1,6
Formation brute de capital fixe	1406,2	21,5	5,7	4,6	-0,2	0,2
<i>dont équipement</i>	<i>557,3</i>	<i>8,5</i>	<i>7,2</i>	<i>7,9</i>	<i>-1,1</i>	<i>-0,7</i>
<i>dont construction</i>	<i>703,3</i>	<i>10,7</i>	<i>3,9</i>	<i>2,1</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,5</i>
Variations de stocks (en % du PIB)	38,4	0,6	0,2	0,2	-0,3	-0,2
Exportations de biens et services	2438,5	37,2	5,2	12,1	2,7	2,6
Demande finale	8928,6	136,3	3,8	5,2	1,4	1,6
Importations de biens et services	2378,5	36,3	7,2	10,8	0,8	2,0
PIB	6550,2	100,0	2,7	3,4	1,6	1,4
PIB UE 15	8397,2		2,6	3,3	1,7	1,5
Contributions aux variations du PIB						
Consommation			2,3	1,9	1,4	1,0
Investissement			1,2	1,0	0,0	0,0
Stocks			-0,3	0,0	-0,5	0,1
Exportations			1,7	4,2	1,0	1,0
Demande finale			5,0	7,0	1,9	2,2
Importations (moins)			-2,3	-3,6	-0,3	-0,8
Exportations nettes			-0,6	0,6	0,7	0,3

Source : Commission européenne.

Tableau 8 : La synthèse des prévisions diverses 2002-2003

	PIB réel % d'accroissement			Prix à la consommation			Balance courante en Mds de dollars		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
Europe occidentale (1)	1,5	1,4	2,7	2,5	2,0	1,9	81,1	78,5	83,3
Union européenne	1,5	1,4	2,7	2,5	2,0	1,9	15,5	11,1	15,0
<b>Zone euro</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>2,8</b>	<b>2,6</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>	<b>29,7</b>	<b>33,6</b>	<b>39,2</b>

(1) Union européenne plus Norvège et Suisse.

Source : *Consensus Forecasts* (13 mai 2002).

La Commission européenne remarque que les taux de croissance sont restés encore divergents dans la zone euro, comme le montre le tableau suivant établi pour les pays de la zone (à l'exception du Luxembourg). La Commission considère cependant que ces différences de croissance tendront à s'atténuer en raison de la création de l'euro et de l'intégration croissante des marchés.

L'Irlande, l'Espagne et la Grèce, la France et l'Italie ont mieux résisté en 2001 au ralentissement que la moyenne de la zone. En revanche, la Belgique, les Pays-Bas, la Finlande et l'Allemagne connaissent un plus mauvais résultat, sans doute parce qu'ils sont davantage dépendants du commerce mondial. Et dans le cas particulier de l'Allemagne, en raison de la crise spécifique que connaît le secteur de la construction.

Tableau 9 : Variation annuelle du PIB en volume pour les pays de la zone

	1999	2000	2001 (estimations)	2002 (prévisions)	2003 (prévisions)	(en %)
Allemagne	1,8	3,0	0,6	0,8	2,7	
Autriche	2,8	3,0	1,0	1,2	2,5	
Belgique	3,0	4,0	1,0	1,1	2,8	
Espagne	4,1	4,1	2,8	2,1	3,1	
Finlande	4,1	5,6	0,7	1,6	3,3	
France	2,9	3,1	2,0	1,6	2,8	
Grèce	3,6	4,1	4,1	3,7	4,2	
Irlande	10,8	11,5	6,8	3,5	6,1	
Italie	1,6	2,9	1,8	1,4	2,7	
Pays-Bas	3,7	3,5	1,1	1,5	2,7	
Portugal	3,4	3,1	1,8	1,5	2,2	
Zone euro	2,7	3,4	1,6	1,4	2,9	

Source : Commission européenne.

### 3. L'emploi

L'emploi a augmenté de 1 % en 2001 dans la zone euro. On prévoit, pour 2002, une augmentation de 0,3 %. Ce qui traduirait une forte décelération. Brève cependant puisque l'on attend une augmentation de 1,1 % en 2003 si la reprise économique s'effectue comme prévu. Pour s'exprimer en chiffres absolus, on considère que la zone créerait 1,8 million de nouveaux emplois en 2002 et 2003, contre 4,2 millions en 1999-2000.

Le chômage total de la zone est estimé par Eurostat à 11,4 millions de personnes en 2001 (taux de chômage de 8,3 %). Il augmenterait de 0,3 million en 2002 pour redescendre à 11,3 millions en 2003 (taux de chômage de 8,1 %). Ici aussi les différences entre pays subsistent : en 2002, la France (8,8 %), la Finlande (9,3 %), l'Italie (9,5 %), la Grèce (9,9 %) et l'Espagne (12,8 %) se situeront au-dessus de la moyenne.

Il est important de noter, parce que cet effort devrait être poursuivi, que la croissance a été plus créatrice d'emplois dans la zone à la fin des années 1990 que précédemment. Cette performance s'explique par des politiques actives qui ont favorisé des créations d'emplois compatibles avec la stabilité des prix. La Commission européenne considère que la baisse du chômage a résulté à la fois de la croissance et des réformes structurelles. A partir d'une évaluation récente, on estime que le NAIRU baisserait pour la zone euro, de 2 points entre 1996 et 2003.

Tableau 10 : Taux de chômage et NAIRU de la zone euro (1996-2003)

	(% de la population active)				
	1996	2000	2001	2002	2003
Taux de chômage	11,3	8,8	8,3	8,5	8,1

NAIRU	10,4	9,4	9,0	8,8	8,4
-------	------	-----	-----	-----	-----

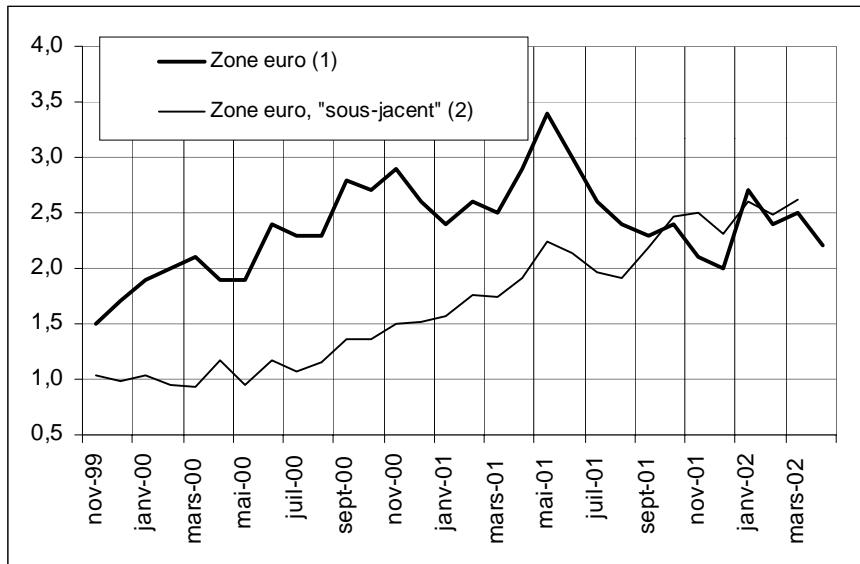
Source : Commission européenne.

Le tableau ci-dessus peut se lire de deux façons : selon une première approche, le fait que le taux de chômage constaté soit inférieur depuis l'an 2000 aux évolutions du NAIRU pourrait conduire à une remise en cause de cet instrument d'analyse ; à l'inverse, si l'on accepte ce concept et cette mesure, cela signifierait que plus de la moitié de la baisse du chômage, dans la zone, serait imputable à des changements structurels en matière d'emploi.

#### 4. Les prix et la politique monétaire

Ces deux dernières années, l'indice harmonisé des prix à la consommation de la zone euro a dépassé l'objectif de stabilité fixé par la Banque centrale européenne (2 %) puisqu'il a atteint 2,4 % en 2000 et 2,5 % en 2001. On prévoit qu'il atteindra 2,2 % en 2002 et 2 % en 2003. La tendance est favorable puisque l'indice se situe à 2 % à la fin de ce trimestre. La légère poussée inflationniste des années 2000, 2001 et du début 2002 s'explique par la hausse des prix du pétrole, des produits alimentaires frais et des services publics ainsi que par des augmentations d'impôts indirects dans certains pays. Selon Eurostat, l'introduction de l'euro fiduciaire et métallique n'a provoqué qu'une hausse de 0,16 point de l'indice en 2002.

Graphique 1 : Le glissement annuel des prix dans la zone euro et en France



Source : Bulletin mensuel de la Banque centrale européenne (BCE), INSEE, calculs et graphique CES.

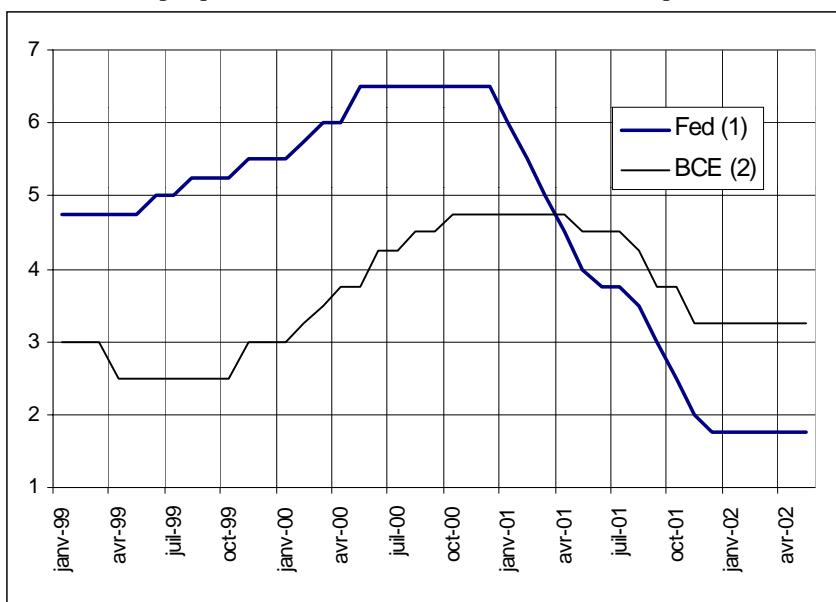
(1) Variation en % au cours des 12 derniers mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) pour les comparaisons entre les pays membres de l'Union européenne.

(2) Variation en % au cours des 12 derniers mois de l'ICPH, hors prix de l'énergie et des produits alimentaires non transformés.

Les différentiels d'inflation entre pays persistent : les Pays-Bas (à cause des impôts indirects et d'une poussée salariale) ont connu une hausse des prix de 5,1 % en 2001 tandis que la France était le seul pays de la zone à obtenir un taux d'inflation inférieur à 2 %.

La Banque centrale européenne, en l'absence de menace inflationniste et afin d'éviter que le ralentissement mène à une récession, a abaissé quatre fois son taux d'intérêt, le réduisant ainsi de 150 points de base pour le mener de 4,75 % à 3,25 % (- 0,25 point le 10 mai 2001, - 0,25 point le 30 août 2001, - 0,50 point le 17 septembre 2001, - 0,50 point le 8 novembre 2001). Aux Etats-Unis, dans le même laps de temps, la Réserve fédérale a donné une impulsion plus forte à la diminution de son taux en l'abaissant, par onze manipulations, de 6,5 % à 1,75 %.

Graphique 2 : Les taux d'intérêt directeurs des banques centrales



(1) Taux interbancaire au jour le jour de la Réserve fédérale des Etats-Unis.

(2) Taux de refinancement de la Banque centrale européenne.

Source : Presse économique et financière, graphique CES.

De cette différence de comportement entre les deux banques centrales, on a tiré deux interprétations : la première reproche à la Banque centrale européenne son inertie relative ; la seconde constate qu'à de multiples égards, l'économie européenne diffère de l'économie américaine et qu'il serait étrange de ne louer dans l'économie des Etats-Unis que la politique monétaire (du moins lorsqu'elle est orientée à la baisse des taux). La Réserve fédérale américaine est plus indifférente au taux de change que la Banque centrale européenne. Il ne faut jamais oublier que l'Europe est un plus gros importateur que les Etats-Unis et paie encore en dollars ses importations pétrolières. La Réserve fédérale est plus sensible à la valeur des actifs boursiers (qui tiennent aux Etats-Unis une place plus considérable qu'en Europe dans les patrimoines privés). La flexibilité de l'économie est plus grande outre-atlantique. Les accroissements de productivité y sont plus élevés, ce qui réduit davantage l'inflation latente. Enfin, la Banque centrale des Etats-Unis agit au-delà de la règle de Taylor<sup>1</sup>, alors que la Banque centrale européenne s'efforce de s'y conformer. Elle doit fixer ses taux d'intérêt à court terme de façon à réduire au minimum l'écart entre le taux d'inflation effectif et l'objectif affiché de hausse des prix d'une part, et d'autre part, la

<sup>1</sup> Selon cette règle, la Banque centrale fixe son taux d'intérêt en prenant une cible monétaire exprimée par le taux d'intérêt nominal correspondant à la croissance à long terme de l'économie, tenant compte de l'inflation anticipée. Cette cible est pondérée par deux éléments de court terme : l'activité et l'emploi d'une part, l'inflation effective d'autre part.

production manquante (*output gap*). Dans ce cadre, le taux d'intérêt actuel se situerait juste en-dessous du « corridor » Taylor et exercerait donc un effet neutre.

### 5. Les finances publiques

Le déficit public de la zone a atteint 1,3 % du PIB en 2001 (0,5 % de plus qu'en 2000). L'excédent était de 0,2 % en 2000. La Commission prévoit des déficits de 1,5 % en 2002 et de 1,2 % en 2003. La dette brute était de 70,2 % du PIB en 2000 et de 69,1 % en 2001. Elle pourrait être de 68,6 % en 2002 et de 67,2 % en 2003.

La croissance prévue en 2002 contiendrait donc le déficit, si les prévisions se révélaient exactes, et permettrait un début de réduction en 2003.

L'explication du déficit de 2001 tient, bien entendu, à la diminution de l'activité économique (- 0,4 % du PIB), le reste étant imputable à des diminutions d'impôts.

La Commission considère que, dans cette perspective, la politique budgétaire sera globalement neutre pour l'ensemble de la zone. L'Allemagne et le Portugal (- 2,7 % l'une et l'autre de déficit en 2001) ont fait l'objet d'une procédure « d'avertissement précoce » et se sont engagés à revenir à l'équilibre en 2004. Ce qui conduira sans doute ces deux pays à pratiquer une politique budgétaire plus restrictive que dans le reste de la zone.

Conformément aux programmes de stabilité et de convergence, le déficit de la zone devrait être de 0,9 % en 2002, ce qui est inférieur à la prévision admise (- 1,5 %). Cela signifie toutes choses égales par ailleurs que les gouvernements européens devraient s'efforcer de réduire de 0,6 point le déficit global de la zone. La différence entre la prévision et le programme de stabilité est encore plus grande pour 2003 (0,7 point).

Le tableau ci-dessous compare les prévisions par pays établies par la Commission avec les programmes de convergence découlant du pacte de stabilité.

Tableau 11 : Finances publiques : prévisions de printemps comparées aux programmes de stabilité et de convergence

	Printemps 2002				Programmes de stabilité et de convergence (1) (déposés entre octobre 2001 et janvier 2002)					(% du PIB)
	2000	2001	2002	2003	2000	2001	2002	2003	2004	
Allemagne	-1,3	-2,7	-2,8	-2,1	-1,3	-2,5	2,6	-1,5	-1,0	
Autriche	-1,9	0,1	-0,1	0,3	-1,1	0,0	0,0	0,0	0,2	
Belgique	0,1	0,0	-0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,5	0,0	
Espagne	-0,4	0,2	-0,3	0,0	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	
Finlande	7,0	4,9	3,3	2,7	8,9	4,8	2,8	2,1	2,6	
France	-1,3	-1,5	-2,0	-1,8	-1,4	-1,4	-1,8	-1,5	-0,5	
Grèce	-0,5	-0,4	0,3	0,5	-1,1	0,1	0,8	1,0	1,2	
Luxembourg	5,8	5,0	2,0	2,5	6,2	4,1	2,8	3,1	3,4	
Irlande	4,5	1,7	0,4	0,2	4,5	1,4	0,7	-0,6	0,6	
Italie	-1,7	-1,4	-1,3	1,3	-1,5	-1,1	-0,5	0,0	0,0	
Pays-Bas	1,5	0,2	0,0	-0,4	1,5	0,7	0,4	0,2	0,5	
Portugal	-1,9	-2,7	-2,8	-2,5	-1,5	-2,2	-1,8	-1,0	0,0	
Zone euro	-0,8	-1,3	-1,5	-1,2	-0,8	-0,9	-0,9	-0,5	-0,2	
Danemark	2,5	2,9	2,1	2,4	2,5	1,9	1,9	2,1	2,1	
Royaume-Uni	1,8	0,9	-0,2	-0,5	2,0	-0,2	-1,1	-1,3	-1,1	
Suède	3,7	4,5	1,7	1,9	4,1	4,8	2,1	2,2	2,3	
UE-15	-0,2	-0,7	-1,1	-0,9	-0,1	-0,7	-1,0	-0,7	-0,3	

(1) Les données pour 2000, 2001 et 2002 excluent le produit des licences UMTS. Selon les prévisions du printemps 2002, les montants correspondants seront, en % du PIB :

- en 2000 : Allemagne 2,5 %, Espagne : 0,1 %, Italie : 1,2 %, Pays-Bas : 0,7 %, Autriche : 0,4 %, Portugal : 0,3 %, zone euro : 1,1 %, Royaume-Uni : 2,4 % et EU-15 : 1,2 %.
- en 2001 : Belgique : 0,2 %, Finlande : 0,5 %, Espagne : 0,1 %, France : 0,1 %, zone euro : 0 % et EU-15 : 0 %.

Dans le programme de stabilité allemand, l'objectif pour 2004 était de - 1 % du PIB, mais lors du Conseil Ecofin de février le gouvernement allemand s'est engagé à présenter un budget proche de l'équilibre en 2004. Pour la France, les données intègrent les ajustements opérés par les autorités françaises sur le programme de stabilité 2001 dans une lettre à la Commission en date du 22 janvier 2002.

Source : Commission européenne.

Ce survol de la zone euro montre que les risques principaux pour la période à venir ne se situent pas en Europe mais à l'extérieur (hausse du prix du pétrole<sup>1</sup>, avortement de la reprise américaine, crise des changes due aux déséquilibres américains).

En Europe seule, le pire pourrait venir d'un accroissement plus élevé que prévu du chômage, et plus généralement d'un ralentissement de la consommation des ménages par manque de confiance et parce que les réductions fiscales seraient inopérantes. Ces deux risques paraissent peu vraisemblables. Par

<sup>1</sup> Entendons une hausse **très forte** car on considère qu'une augmentation de 4 dollars par baril entraîne après un an dans la zone euro une réduction de croissance de 0,1 point et une hausse de prix de 0,2 point.

ailleurs, la reprise européenne serait d'autant plus forte et plus rapide en fonction d'évolutions favorables de l'investissement et du commerce mondial.

### III - PERSPECTIVES FRANÇAISES

#### 1. La trajectoire de croissance

Selon l'OFCE<sup>1</sup>, la France a connu sur la période 1992-2000 une croissance annuelle en moyenne inférieure de près de 1 point à la moyenne européenne (1,6 % contre 2,7 %). En écart de croissance cumulé, la France aurait perdu 6,2 points de croissance par rapport au reste de l'Europe (contre une perte de 3,9 points seulement pour le Royaume-Uni et un gain de 3,4 points pour l'Allemagne). Depuis 1997, la France a compensé une partie de son retard avec une croissance de 1 point supérieure à la moyenne européenne.

Si la croissance potentielle française se situe dans la moyenne européenne, son profil est différent de celui de la croissance de ses voisins. Avec un taux d'emploi de 61,5 % en 2000 (11<sup>e</sup> rang en Europe), l'économie française est structurellement moins riche en emplois que celle du reste de l'Europe. Corrélativement, sa productivité du travail est de 12 % supérieure à la moyenne européenne (ce qui place la France au 5<sup>e</sup> rang européen), ce qui laisse supposer que l'économie française est plus intensive en capital que celle de ses voisins.

Comme le tableau ci-dessus l'indique, l'essentiel du déficit de croissance français depuis 1994 est un « *output gap* ». Ce tableau, complémentaire des tableaux précédents pour les Etats-Unis et l'Union européenne, montre que la croissance potentielle française à moyen terme est limitée par l'offre de travail (et par les différents facteurs qui l'affectent). Une croissance plus élevée supposerait à la fois une augmentation de l'offre de travail et une productivité par personne employée plus grande.

---

<sup>1</sup> Eric Heyer, Mathieu Plane, « *la position de la France a-t-elle réellement reculé en Europe ?* », *Lettre de l'OFCE*, n° 217, 13 mars 2002.

Tableau 12 : Déterminants de la croissance potentielle en France (1974-2010)<sup>1</sup>

	(variations annuelles en %/contributions)			
	1974-1983	1984-1993	1994-2003	2004-2010
Croissance potentielle du PIB	2,2	2,4	2,1	2,0
Produit par personne employée, trend	1,6	1,9	1,4	1,6
Emploi potentiel en personnes (offre de travail)	0,6	0,5	0,7	0,4
Population en âge de travailler	1,0	0,5	0,4	0,3
Changements dans le taux de participation	-0,1	0,0	0,2	-0,1
Changements dans le chômage d'équilibre NAIRU	-0,3	0,0	0,1	-0,1
Heures ouvrées en moyenne annuelle	-1,3	-0,2	-0,4	0,0
Croissance du PIB	1,8	2,1	2,4	2,4
Production manquante (niveau, année terminale)	-1,8	-4,5	-2,4	0,1

Source : OFCE.

## 2. Le ralentissement de 2001

Au début de l'année 2001, beaucoup croyaient encore à l'autonomie conjoncturelle de l'Europe et à la résistance de l'économie française au ralentissement. Cela s'expliquait par notre excellente performance entre 1998 et 2000, avec une croissance du PIB réel de 3,3 % par an opposée au rythme moins glorieux de la période 1991-1997 : 1,2 %.

Cette période de croissance heureuse s'explique par la conjonction de plusieurs causes : 1) la stabilité monétaire ; 2) la progression des échanges mondiaux ; 3) le renouvellement et l'expansion des capacités de production, notamment grâce aux nouvelles techniques d'information et de communication ; 4) l'accroissement de la consommation des ménages sans réduction du taux d'épargne ; 5) les créations d'emplois (1,2 million de 1998 à 2000) correspondant à une croissance plus riche en emplois en raison des réformes structurelles et fiscales qui ont été poursuivies depuis plusieurs années.

Cette période fait aussi apparaître deux signes de faiblesse relative.

1) Le taux d'investissement productif reste plus faible en France que dans les grands pays de l'OCDE : 16,8 % du PIB marchand en France, 18,6 % en moyenne pondérée pour l'OCDE. Selon l'OCDE, « *cette faiblesse relative de l'investissement productif en France pourrait s'expliquer en partie par le niveau élevé des investissements directs effectués à l'étranger par les entreprises françaises, en comparaison aux investissements effectués en France par les entreprises étrangères* »<sup>2</sup>. Sur cette question (pourquoi les entreprises françaises investissent-elles autant à l'étranger ?), il serait utile qu'une étude impartiale et approfondie soit menée afin de savoir quelle est la part dans les mouvements observés de l'attractivité relative du territoire français et celle de la globalisation et du redimensionnement de nos grandes entreprises.

<sup>1</sup> Reproduit dans le rapport du CPB, *op. cit.*

<sup>2</sup> Études économiques de l'OCDE, France, novembre 2001, page 31.

2) Il semble qu'à partir de 2000, la demande a dépassé la capacité productive de l'économie puisque le taux d'utilisation des capacités de production avait atteint un niveau jamais encore connu, et leur durée d'utilisation également, que les délais de livraison s'étaient allongés et que l'on avait signalé des difficultés de recrutement de personnel. On avait observé en même temps une augmentation du taux de pénétration des importations manufacturières. « *L'élasticité des importations au PIB passant de 1,2 à 4,6 % en un an* » (OCDE, novembre 2001).

Ces signes et les conséquences qu'ils ont peut-être provoqués en matière de rémunération méritent d'être étudiés attentivement pour discerner à partir de quel taux de croissance l'appareil de production français connaît des tensions tant en termes d'offre de travail que de capacités de production.

Le ralentissement conjoncturel a commencé au début de l'année 2001. La croissance du PIB a régulièrement décéléré (+ 0,4 % au premier trimestre, 0 % au deuxième mais + 0,5 % au troisième) jusqu'à devenir négative au quatrième trimestre (- 0,3 %). La croissance du PIB n'a ainsi été que de 1,8 % pour l'ensemble de l'année 2001 (après respectivement 3,2 et 3,8 % pour 1999 et 2000) soit 0,2 % de plus que la croissance moyenne de la zone euro.

Le ralentissement de l'année 2001 s'explique par la dégradation de l'environnement international surtout au second semestre qui a fait nettement reculer les exportations, plus fortement même qu'en Allemagne. Les investissements des entreprises, de ce fait et en raison de l'incertitude provoquée par le 11 septembre, se sont fortement réduits. La consommation des ménages a mieux résisté à cause des baisses d'impôts et du recul de l'inflation. La forte baisse des importations, enfin, a limité les effets du choc extérieur sur la croissance.

### 3. Prévisions pour 2002 et 2003

Selon le gouvernement (« *Perspectives économiques 2002-2003* », février 2002), la croissance du PIB s'établirait dans une fourchette de 1,4 à 1,6 % en 2002 et de 2,8 à 3,2 % en 2003. La base inférieure de la fourchette gouvernementale correspond pour ces deux années à la prévision moyenne des prévisions des instituts (1,4 % pour 2002 et 2,8 % pour 2003).

Dans le tableau qui suit, on trouvera les prévisions des divers instituts de conjoncture concernant la France, des principales banques tant françaises qu'étrangères ainsi que des organismes publics nationaux, européens et internationaux.

Tableau 13 : Prévisions pour la France

Instituts de prévision	PIB (1)		Consommation des ménages (1)		Investissement des entreprises (1)		Production industrielle (hors énergie et IAA) (1)		Prix à la consommation (1)		Taux de salaire horaire (1)		Taux de chômage (%)		Solde courant (milliards d'euros)		Balance budgétaire (milliards d'euros)		Taux d'intérêt 3 mois Euro (%)		Rendement des obligations d'Etat 10 ans (%)	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	fin 8/02	fin 5/03	fin 8/02	fin 5/03		
Crédit Agricole	1,6	2,9	2,1	2,8	0,4	4,8	-0,3	2,4	1,6	1,6	3,5	3,0	9,1	8,6	30,0	24,0	-27,0	-25,0	3,5	4,5	5,5	5,6
Merrill Lynch	1,6	3,5	1,7	3,2	0,9	3,2	0,6	1,3	1,6	1,6	2,7	4,0	9,5	9,4	35,0	35,0	-32,8	-31,1	3,6	4,1	5,1	5,2
COE-CCIP	1,5	3,0	2,2	2,8	1,1	5,4	nd	nd	1,7	1,5	2,9	2,6	9,0	8,6	26,2	27,3	-27,8	-28,3	3,4	3,8	5,2	5,6
Morgan Stanley	1,5	3,0	1,9	2,4	0,7	5,2	0,7	3,8	1,7	1,5	3,4	2,3	9,1	8,7	nd	nd	-30,3	-23,5	3,6	4,4	5,2	5,8
Natexis Banque Populaire	1,5	2,9	1,8	2,7	-0,6	3,5	1,1	4,0	1,7	1,4	2,5	2,5	9,0	8,7	32,0	35,0	-33,0	-29,0	3,5	3,9	5,3	5,5
Total Fina Elf	1,5	2,6	1,8	2,5	0,5	5,0	0,5	3,2	1,5	1,5	nd	nd	9,2	9,0	28,0	28,0	-32,0	-30,0	3,4	3,7	5,2	5,4
UBS Warburg	1,5	2,9	2,0	2,7	1,0	4,3	1,4	2,7	1,9	1,3	2,4	2,0	8,9	8,4	26,8	27,5	-24,1	-12,6	3,5	3,6	5,0	5,1
BNP-Paribas	1,4	2,9	2,2	2,7	-0,8	5,0	-0,4	3,2	1,6	1,4	3,7	2,6	9,2	8,9	38,0	38,0	-33,0	-32,0	3,6	4,3	5,5	5,6
JP Morgan	1,4	3,1	1,5	2,9	2,1	6,2	nd	nd	1,6	1,4	nd	nd	8,9	8,5	17,4	30,2	-29,0	-27,5	3,8	4,7	5,3	5,4
Crédit Lyonnais	1,3	2,7	2,0	2,8	0,0	4,0	0,8	2,5	1,8	1,9	3,0	2,8	9,2	8,7	27,0	27,0	-28,0	-26,0	3,4	4,2	5,3	5,5
GAMA	1,3	2,6	2,0	2,5	0,5	3,0	1,6	nd	1,5	1,4	nd	nd	9,1	8,9	nd	nd	nd	nd	3,4	3,8	5,2	5,6
Société Générale	1,3	2,6	2,0	2,3	-1,6	3,8	nd	nd	1,9	1,7	3,3	3,1	9,1	9,0	28,5	27,0	-34,0	-32,0	3,4	4,0	5,4	5,6
CDC IXIS	1,2	2,5	1,5	2,0	-0,5	3,4	nd	nd	1,8	1,6	nd	nd	9,1	8,6	32,0	34,0	-30,0	-26,3	3,5	4,4	5,3	5,6
Crédit Comm de France	1,2	2,6	1,6	2,7	-2,5	3,4	-0,5	2,5	2,0	1,6	3,0	2,5	9,1	8,7	27,0	30,0	-32,0	nd	3,4	3,9	5,4	5,5
Exane	1,1	2,9	1,5	2,2	-1,7	5,5	-1,0	3,9	1,5	1,7	3,5	3,0	9,6	9,2	28,0	32,0	-31,0	-35,0	3,8	4,1	5,7	5,6

	PIB (1)		Consommation des ménages (1)		Investissement des entreprises (1)		Production industrielle (hors énergie et IAA) (1)		Prix à la consommation (1)		Taux de salaire horaire (1)		Taux de chômage (%)		Solde courant (milliards d'euros)		Balance budgétaire (milliards d'euros))		Taux d'intérêt 3 mois Euro (%)		Rendement des obligations d'Etat 10 ans (%)	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	fin 8/02	fin 5/03	fin 8/02	fin 5/03		
<b>Instituts de prévisions</b>																						
Consensus (moyenne)	1,4	2,8	1,9	2,6	0,0	4,4	0,5	3,0	1,7	1,5	3,1	2,8	9,1	8,8	28,9	30,4	-30,3	-27,7	3,5	4,1	5,3	5,6
Moyenne du mois précédent	1,4	2,8	1,7	2,6	-0,1	4,1	0,0	2,8	1,6	1,5	3,1	2,8	9,1	8,8	29,5	30,5	-30,7	-28,8				
3 mois précédents	1,4	2,7	1,9	2,5	-0,7	4,0	0,0	2,8	1,3	1,4	3,0	2,8	9,2	8,9	29,2	31,3	-32,0	-29,5				
Plus haut	1,6	3,5	2,2	3,2	2,1	6,2	1,5	4,0	2,0	1,9	3,7	4,0	9,6	9,4	38,0	38,0	-24,1	-12,6	3,8	4,7	5,7	5,8
Plus bas	1,1	2,5	1,5	2,0	-2,5	3,0	-1,0	1,3	1,5	1,3	2,4	2,0	8,9	8,4	17,4	24,0	-34,0	-35,0	3,4	3,6	5,0	5,1
Écart type	0,2	0,3	0,2	0,3	1,2	1,0	0,8	0,8	0,2	0,2	0,4	0,5	0,2	0,3	4,9	4,1	2,8	5,5	0,1	0,3	0,2	0,2
<b>Comparaison des prévisions</b>																						
Gouvernement (02/02)	1,5	3,0	2,2	-0,5	4,9				1,6	1,4	3,3	2,9			31,4	30,1						
Commission européenne (04/02)	1,6	2,8	1,7	2,8					1,7	1,6			8,8	8,4								
FMI (04/02)	1,4	3,0	1,5	2,8					1,5	1,4	3,2	3,0	9,2	8,7	37,3	35,0						
OCDE (04/02)	1,4	3,0	2,1	2,6	-0,4	4,5																

(1) Variations par rapport à l'année précédente en %.

Source : *Consensus Forecasts* – 13 mai 2002.

Ces prévisions convergentes laissent espérer une reprise marquée en 2003. Cet optimisme s'appuie sur les différentes enquêtes d'opinion et sur l'évolution de l'environnement international. Il faut maintenant préciser différents éléments qui peuvent confirmer cette prévision et en montrer aussi les incertitudes :

- Comme le principal soutien de la reprise tient au départ à la reprise extérieure, le rythme du redémarrage de l'économie allemande revêtira une grande importance.
- Le tableau qui suit (prévision de la Commission européenne) justifie une perspective optimiste. Elle n'est pas partagée par certains observateurs qui parient pour une langueur prolongée de la conjoncture germanique, en raison : 1) du recul de la part de marché de l'Allemagne dans le commerce mondial (le pourcentage des exportations allemandes dans les exportations mondiales est passé de 12,4 % à 8,7 % entre 1997 et 2000 alors que ceux des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France se sont maintenus) ; 2) de la spécialisation de l'économie allemande vers l'exportation de biens de moyenne technologie moins riche en valeur ajoutée ; 3) d'une demande intérieure languissante ; 4) des difficultés de financement des PME ; 5) des retards propres à l'ancienne Allemagne de l'Est ; 6) de la non correction des rigidités du marché de travail.

Tableau 14 : Perspectives pour l'économie allemande (2002-2003)

	2000		Taux de croissance annuel				
	Prix courants	% PIB	1999	2000	2001	2002	2003
PIB à prix constants	2025,5	100,0	1,8	3,0	0,6	0,8	2,7
Consommation privée	1182,8	58,4	3,1	1,4	1,1	- 0,2	2,1
Consommation publique	384,5	19,0	1,6	1,2	1,7	1,5	1,1
FBCF	438,1	21,6	4,2	2,3	- 4,8	- 2,4	3,6
d <sup>ont</sup> équipement	174,8	8,6	7,2	8,7	- 5,0	- 3,9	7,8
Variations de stocks (en % PIB)	12,1	0,6	- 0,2	0,2	- 0,7	- 0,3	0,1
Exportations (biens et services)	683,3	33,7	5,6	13,2	4,7	2,2	7,0
Demande finale	2700,8	133,3	3,3	4,6	0,4	0,6	3,8
Importations (biens et services)	675,3	33,3	8,5	10,0	0,1	0,0	7,5
Contribution à la croissance du PIB							
Demande intérieure			3,0	1,6	- 0,1	- 0,3	2,1
Stocks			- 0,4	0,4	- 0,9	0,4	0,5
Solde extérieur			- 0,7	1,1	1,6	0,8	0,1
Emploi			1,2	1,6	0,2	- 0,3	0,8
Chômage (a)			8,6	7,9	7,9	8,3	7,9
Indemnités/tête			1,2	1,2	1,6	2,4	2,6
Coûts du travail unitaires			0,6	- 0,2	1,2	1,2	0,7
Coûts du travail unitaires réels			0,2	0,2	- 0,1	- 0,2	- 0,2
Taux d'épargne des ménages (b)			15,4	15,4	15,8	16,4	16,0
Déflateur du PIB			0,5	- 0,4	1,3	1,4	0,9
Déflateur de la consommation privée			0,4	1,4	1,8	1,7	1,6
Indice harmonisé des prix à la consommation			0,6	2,1	2,4	1,8	1,7
Balance commerciale (c)			3,4	3,1	4,8	5,9	5,9
Balance des transactions courantes avec le reste du monde (c)			- 0,8	- 1,0	0,5	1,5	1,4
Situation financière nette vis-à-vis du reste du monde (c)			- 0,8	- 0,2	0,5	1,5	1,4
Solde public (c) (d)			- 1,6	1,2	- 2,7	- 2,8	- 2,1
Dette publique (c)			61,3	60,3	59,8	60,8	60,1

(a) % de la population active civile.

(b) Epargne brute sur revenu disponible brut.

(c) En % du PIB.

(d) Y compris licences UMTS en 2000 (3,5 % du PIB).

Source : *Consensus Forecasts*, printemps 2002.

- La reprise de l'investissement en 2003 implique un rétablissement des marges des entreprises. Si le coût des emprunts reste inférieur à la rentabilité des exploitations, les entreprises pourront emprunter facilement en 2003, quand le ralentissement de l'activité comprimera les marges. D'autant qu'elles auront moins emprunté en 2001 et 2002 et que le taux d'autofinancement aura augmenté. Mais si la demande extérieure et les anticipations ne favorisaient pas ce rebond d'investissement, il faudrait rechercher d'autres incitations qui pourraient y concourir notamment en matière fiscale.
- La fin des effets de la Réduction du temps de travail (RTT). Selon le gouvernement précédent (« *Perspectives économiques 2002-2003* », *op. cit.*), les effets de la RTT auraient été les suivants en 2001 :
  - créations nettes d'emplois (1999-2001) : + 270 000 ;
  - limite à la progression du salaire moyen par tête dans le secteur marchand : 0,3 % ;
  - impact négatif sur la productivité par tête : - 0,7 % ;
  - évolution induite des coûts, par la RTT, sans tenir compte des coûts de réorganisation (du fait des aides publiques) : - 0,1 %.

Pour les années suivant 2001, les effets de la RTT pourraient être les suivants :

- créations nettes d'emplois (2002 et 2003) : + 80 000 ;
- limite à la progression du salaire moyen par tête : 2002 : - 0,2 % ; 2003 : - 0,6 % ;
- impact négatif sur la productivité : 2002 : - 0,5 % ; 2003 : - 0,2 % ;
- évolution induite des coûts unitaires : 2002 : + 0,1 % ; 2003 : 0 %.

On constate donc que les effets de la RTT vont en s'amenuisant. Il est aussi important de noter que, selon le gouvernement précédent, ces effets auront été pratiquement neutres en termes de coût unitaire.

Pour mesurer les effets globaux de la RTT, il faudrait tenir compte de l'effet de la mesure sur l'offre de travail et sur la croissance du PIB. Les effectifs de salariés à 35 heures s'élevaient en 2001 à 8 200 000 (58 % du total des salariés). La diffusion des 35 heures en 2002 et 2003 se ralentirait sous l'effet des mesures d'assouplissement qui sont prises ou qui seront prises en faveur des PME. En février 2002, le gouvernement prévoyait, en fin 2003, 71 % de l'effectif salarié aux 35 heures (soit 10 200 000 salariés).

- La progression du pouvoir d'achat des salaires par tête, en se maintenant en 2002-2003, favorisera la demande. On prévoit, au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, + 1,1 % en 2002 et + 1,1 en 2003 (moyennes annuelles). La masse salariale, qui a progressé de 3,8 % en 2001, continuerait de progresser à un rythme moindre : 2 % en 2002 et 2,2 % en 2003. Les réductions fiscales, la prime pour l'emploi, la baisse du taux de cotisation chômage, les prestations sociales nouvelles ou augmentées contribueraient à soutenir le pouvoir d'achat des ménages. Le tableau ci-dessous montre que du point de vue du revenu disponible la reprise sera soutenue.

Tableau 15 : Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages

	Taux de croissance annuel (en pouvoir d'achat)				Contribution à la croissance du RDB			
	2000	2001	2002	2003	2000	2001	2002	2003
Revenus d'activité	3,2	3,3	2,0	2,0	2,7	2,8	1,7	1,7
Salaires bruts (+)	3,8	3,8	2,0	2,2	2,2	2,2	1,2	1,3
Excédents bruts d'exploitation (+)	1,9	2,3	2,1	1,5	0,5	0,6	0,5	0,4
Entrepreneurs individuels	1,4	2,2	1,6	1,7	0,0	0,3	0,2	0,2
Ménages hors entrepreneurs individuels	2,3	2,5	2,6	1,4	0,3	0,3	0,3	0,2
Transferts nets	-4,2	2,7	4,1	1,6	-0,3	0,2	0,3	0,1
Prestations sociales en espèces	1,1	2,1	2,3	1,5	0,4	0,6	0,7	0,5
Prélèvements sociaux et fiscaux (-)	4,0	2,5	2,7	2,5	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2
Cotisations sociales	2,1	1,5	1,3	1,1	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2
Impôts sur le revenu <sup>(1)</sup>	2,1	1,5	1,3	1,1	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2
Revenus financiers nets (+)	12,0	4,9	-0,7	5,2	1,1	0,5	-0,1	0,5
Revenu disponible brut (en pouvoir d'achat) <sup>(2)</sup>	3,4	3,4	1,9	2,3	3,4	3,4	1,9	2,3

<sup>(1)</sup> Y compris CSG, CRDS et prime à l'emploi.

<sup>(2)</sup> Pouvoir d'achat calculé à partir du déflateur de la consommation des ménages (évalué à partir des comptes nationaux trimestriels).

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

- Les finances publiques

Le dernier gouvernement a réduit le déficit public qui s'élevait à 2,7 % du PIB en 1998 à 1,35 % en 2000. Il serait de l'ordre de 1,4 % en 2001. Dans la perspective toujours du dernier gouvernement, il serait de l'ordre de 1,8 à 1,9 % en 2002 pour atteindre 1,7 à 1,8 % en 2003. Les différences entre les chiffres et les objectifs du programme pluriannuel des finances publiques sont liées à la moindre croissance économique et ont correspondu au jeu normal des stabilisateurs automatiques.

Tableau 16 : Ratio de finances publiques

(Taux en % du PIB)

	1998	1999	2000	2001
Déficit public <sup>(1)</sup>	2,7	1,6	1,3	1,4 <sup>(2)</sup>
Dette publique <sup>(1)</sup>	59,5	58,5	57,3	57,3
Dépenses publiques	53,9	53,4	52,8	52,7 <sup>(3)</sup>
Prélèvements obligatoires	44,8	45,5	45,0	45,0
Excédent/déficit public <sup>(1)</sup> de la zone euro, y. c. UMTS	- 2,2	- 1,3	0,2	- 1,3
Excédent/déficit public <sup>(1)</sup> de la zone euro, hors UMTS	- 2,2	- 1,3	- 0,8	- 1,4

<sup>(1)</sup> au sens du traité de Maastricht.<sup>(2)</sup> 1,5 hors vente de licences UMTS.<sup>(3)</sup> 52,8 hors UMTS.

Source : INSEE.

On notera, en effet, que les stabilisateurs automatiques sont plus puissants en Europe (et en France) qu'aux Etats-Unis du fait de la plus grande importance dans le PIB des recettes publiques. De ce fait, l'effet de la politique budgétaire sur l'activité a représenté une part à peu près comparable du choc de demande initiale en France et aux Etats-Unis (pour la période 2000-2002), comme le montre le tableau de la direction de la prévision.

Tableau 17 : Effet des politiques budgétaires sur la période 2000-2002

(en % du choc de demande initiale)

	France	Etats-Unis
Stabilisations automatiques	31 %	19 %
Mesures discrétionnaires	9 %	26 %
Total	40 %	44 %

Source : Direction de la prévision.

Les déficits publics de 2002 et 2003 seront peut-être différents de ceux prévus par le dernier gouvernement. Nous ignorons les intentions précises du nouveau gouvernement et la teneur de la loi de finances rectificative que ce gouvernement, ou un autre, projettera à l'issue des élections législatives. L'ampleur du déficit en 2002 et 2003 pourra varier en fonction de l'évolution de la conjoncture en France et à l'étranger et des objectifs politiques du gouvernement et de la nouvelle majorité parlementaire en matière de recettes et de dépenses des administrations publiques.

Rappelons que le Conseil des ministres européens a examiné le 12 février 2002 le programme de stabilité de la France pour la période 2002-2005. Dans un scénario prudent (croissance moyenne du PIB réel de 2,5 %), le déficit public baisserait à 1,3 % en 2003, 0,5 % en 2004 pour atteindre l'équilibre en 2005. La dette publique étant ramenée, toujours en 2005, à 52,9 % du PIB. Le Conseil européen de Barcelone (15 et 16 mars 2002) a confirmé cette orientation (cf. annexe 1). Si le déficit de 2002 était plus grand que prévu, le cheminement de 2003 à 2005 serait plus difficile.

La discussion sur le bien fondé du Pacte de stabilité et sur son éventuelle renégociation dépasse le cadre de ce rapport.

Dans le cadre des engagements européens, la conjoncture et/ou des décisions politiques pourront conduire à discuter et à modifier les engagements budgétaires des différents pays et de la France.

Ces discussions devront tenir compte des sacrifices qui ont été déjà imposés à de petits Etats (comme l'Irlande ou l'Autriche) et des engagements qu'ont pris, après avertissement, l'Allemagne et le Portugal.

Car si le désordre et la discorde budgétaires s'instauraient en Europe parce que l'on ne serait pas parvenu à un accord, il faudrait bien mesurer les effets de ce désaccord sur le cours de l'euro et sur la politique de la Banque centrale européenne.

Mais il n'y a aucune raison d'envisager ou de craindre le pire. Les pays européens peuvent rechercher de façon consensuelle à mieux définir les critères budgétaires prévus par le Pacte, par exemple en précisant la notion de déficit. Ils peuvent par exemple distinguer la variation conjoncturelle de la tendance structurelle. Ils peuvent aussi envisager, si l'évolution conjoncturelle se détériorait pour des raisons extérieures à l'Europe, ou pour des raisons internes, de modifier les échéanciers prévus par le Pacte et par le Conseil européen. L'essentiel étant que ces mesures soient envisagées collectivement et pour rechercher, aussi rapidement qu'il est possible, un niveau d'équilibre des finances publiques qui permettra, si les conditions conjoncturelles l'exigent un jour, à la politique budgétaire d'être efficace en vue du redressement de l'activité sans compromettre la stabilité monétaire et sans obliger la Banque centrale à éléver ses taux.



## CONCLUSION

Les perspectives de l'économie française en 2002 et 2003 sont, selon l'immense majorité des prévisionnistes, satisfaisantes.

On pourrait néanmoins, sans difficulté, noircir le tableau : une crise au Moyen-Orient affectant les exportations et les prix pétroliers, un rebondissement bref non suivi d'un redressement aux Etats-Unis mais accompagné d'une chute boursière, une stagnation prolongée de l'économie allemande, des déconvenues graves en matière de changes et d'échanges commerciaux pourraient empêcher ou retarder le redémarrage de la zone euro et donc de notre économie. En France, comme d'ailleurs aux Etats-Unis et dans la zone euro, si l'investissement des entreprises reprenait plus lentement et à des niveaux moindres que ceux prévus, les prévisions devraient être révisées à la baisse.

Quant à la politique économique, l'alternative est simple.

Si la reprise conjoncturelle se dessine comme prévu, la tâche essentielle du gouvernement - la politique monétaire et la politique budgétaire redevenant neutres - consiste à agir pour augmenter le niveau de la production potentielle et donc le taux de croissance.

Pour l'OCDE, pour le FMI et pour le dernier gouvernement, le taux de croissance potentiel se situe, pour le moyen terme, à 2,5 %. Pour d'autres observateurs, il se situe à 2 % ou à moins de 2 %.

Quoiqu'il en soit de ces mesures, la zone euro et la France devraient s'efforcer d'élever leur sentier de croissance, pour satisfaire mieux leurs besoins et pour réduire, ou pour simplement maintenir, l'écart de richesse qui s'est accru depuis de nombreuses années entre l'Europe et les Etats-Unis.

Augmenter ce taux de croissance potentielle n'est pas facile puisqu'il faut agir sur l'investissement des entreprises pour l'accroître et éventuellement sur les différentes variables qui affectent la capacité d'investissement des entreprises. Il faut favoriser le progrès technique, la recherche et la diffusion des innovations. Il faut augmenter l'offre de travail et élever le niveau de qualification de l'ensemble de la main d'œuvre par une politique de formation professionnelle ambitieuse. Il faut augmenter la productivité des facteurs de production tout en réduisant le chômage structurel. Tout cela oblige à maintenir la stabilité monétaire pour bénéficier de taux d'intérêt bas. Il faut enfin ouvrir l'économie européenne à davantage d'investissements directs en provenance des Etats-Unis, susceptibles de nous apporter les techniques qui nous manquent.

Puisque le dernier gouvernement et beaucoup d'observateurs pensaient et pensent que notre croissance potentielle pouvait et devrait se situer à plus de 3 % par an du PIB réel, on doit connaître et mettre en œuvre les moyens qui permettent d'atteindre cet objectif.

En revanche, si la reprise conjoncturelle ne venait pas comme prévu, une politique active de soutien reprendrait ses droits : au niveau de la zone euro par une politique monétaire plus expansionniste, en France par une politique budgétaire qui accepterait un niveau plus élevé encore de déficit, et qui serait coordonnée, bien entendu, avec nos partenaires de l'Union européenne. Mais, même dans cette hypothèse, l'axe d'une politique à moyen terme favorable à la productivité, à l'innovation et à la croissance, devrait rester la préoccupation centrale des pouvoirs publics dans l'Union européenne et en France.

## ANNEXES



Annexe 1 : Les engagements européens

**1- Avis du Conseil du 12 février 2002  
relatif au programme de stabilité actualisé de la France  
pour la période 2003-2005**

*LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,*

*vu le traité instituant la Communauté européenne,*

*vu le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil du 7 juillet 1997 relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques, et notamment son article 5, paragraphe 3,*

*vu la recommandation de la Commission,*

*après consultation du Comité économique et financier,*

*A RENDU LE PRÉSENT AVIS :*

*Le 12 février 2002, le Conseil a examiné le programme de stabilité actualisé de la France qui couvre la période 2002-2005.*

*L'actualisation 2001 du programme de stabilité table sur une croissance du PIB réel de 2,3 % en 2001 et de 2,5 % en 2002. De 2003 à 2005, les projections sont fondées sur deux scénarios macroéconomiques : un scénario « prudent » basé sur une croissance moyenne du PIB de 2,5 %, considérée comme correspondant au niveau actuel de croissance potentielle, et un scénario « favorable » dans lequel le rythme de croissance du PIB réel s'accélère à 3 %. Il est estimé que le déficit des administrations publiques restera inchangé en 2001 et en 2002, à un niveau de 1,4 % comme en 2000. De 2003 à 2005, selon le scénario prudent, le déficit public baisserait à 1,3 % du PIB en 2003 et à 0,5 % en 2004, l'équilibre étant atteint en 2005. L'assainissement budgétaire serait plus rapide dans le cas du scénario favorable, l'équilibre étant atteint dès 2004 et laissant la place à un excédent de 0,3 % du PIB en 2005. La dette des administrations publiques, estimée à 57,1 % du PIB en 2001, devrait être ramenée en 2005 à 52,9 % du PIB dans le scénario prudent et à 51,8 % du PIB dans le scénario favorable.*

*Le Conseil considère que les projections macroéconomiques comportent des risques de surestimation à court terme : selon des prévisions plus récentes, la croissance du PIB réel ne devrait en effet pas dépasser 2 % en 2001 et 1,5 % en 2002 ; dans ces conditions, le Conseil constate que le déficit public en 2002, année de départ des projections, est susceptible d'être plus important qu'initialement prévu. Pour ce qui concerne les années suivantes, le Conseil estime que le scénario « prudent », qui prévoit une croissance moyenne du PIB réel de 2,5 % de 2003 à 2005, est le plus plausible des deux.*

*Le Conseil observe que, dans le scénario prudent, le déficit des administrations publiques ne connaît une baisse significative qu'à partir de 2004, et que pour 2003 la réduction projetée est faible, le déficit se situant pratiquement au même niveau qu'en 2000. Sur une base corrigée des variations cycliques, le déficit demeure en outre pratiquement inchangé sur la période*

*2000-2003. En dépit d'un déficit supérieur aux prévisions durant les premières années, l'équilibre est bien atteint en 2005, ce qui est tout de même une année plus tard que ce qui avait été recommandé dans l'avis de l'année dernière. En conséquence, le Conseil invite les autorités françaises à tout mettre en œuvre pour parvenir à un équilibre en 2004.*

*Les objectifs budgétaires fixés pour 2004 et 2005 dans l'actualisation 2001 du programme de stabilité respectent l'exigence d'une position proche de l'équilibre ou excédentaire du pacte de stabilité et de croissance, bien qu'en termes corrigés de variations cycliques, l'équilibre ne soit atteint que la dernière année. La situation budgétaire sous-jacente permet toutefois de disposer d'une marge de manœuvre pour éviter de franchir le seuil de 3 % du PIB dès 2001, et ce malgré le risque de surestimation des projections macroéconomiques.*

*La stratégie budgétaire française est fondée sur la fixation préalable de normes de dépenses pluriannuelles en termes réels ; le Conseil est favorable à cette stratégie car il considère que la définition d'une norme contraignante claire encadrant l'évolution des dépenses garantit la transparence du processus d'assainissement budgétaire. Le Conseil note cependant qu'avec une évolution macroéconomique conforme aux anticipations officielles, le respect de la norme de dépenses telle qu'elle avait été fixée dans le programme de stabilité de 1998 pour la période 2000-2002 aurait globalement permis d'assurer la réduction projetée du déficit public sur la même période, malgré la mise en œuvre de la réforme fiscale. En particulier, le Conseil note qu'en 2002, le rythme de croissance des dépenses prévu est légèrement supérieur aux recommandations des grandes orientations de politique économique pour 2001. Le Conseil se félicite néanmoins de la réduction à 4 % de la norme de dépenses pluriannuelle pour la période 2003-2005. Le Conseil encourage les autorités françaises à respecter rigoureusement cette norme.*

*Le Conseil se félicite de l'intention de subordonner toute réduction de la pression fiscale après 2003 à une croissance du PIB réel et à une position budgétaire proche de l'équilibre ou excédentaire.*

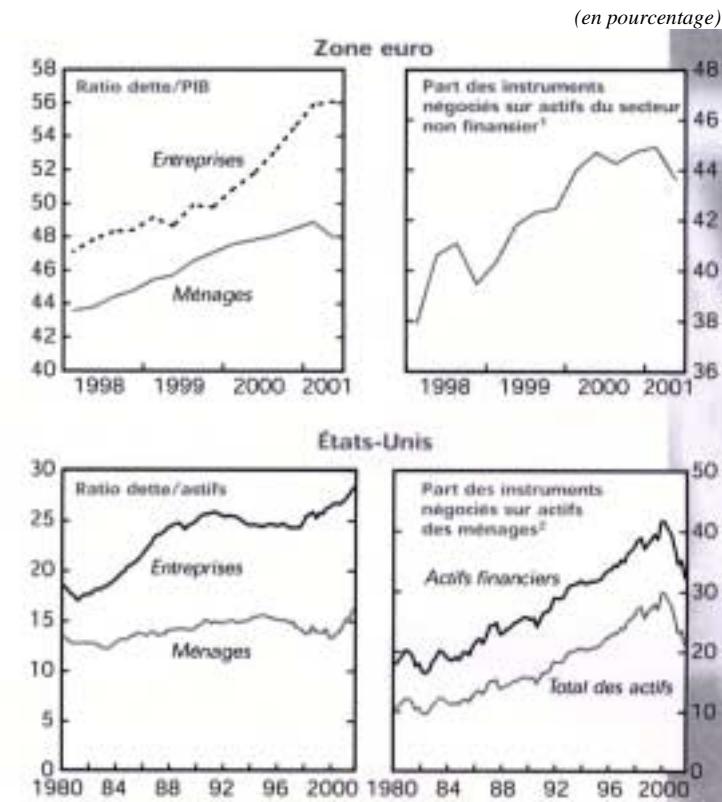
*L'objectif d'une progression vers une position budgétaire équilibrée est une étape nécessaire pour assurer une assise plus durable aux finances publiques, compte tenu du poids que fera peser sur le budget le vieillissement de la population française. Le Conseil observe que la stratégie présentée dans l'actualisation 2001 pour relever ce défi doit être plus ambitieuse. Le Conseil considère qu'il est indispensable que la France poursuive dès que possible la réforme du système de retraite.*

## **2- Conclusions du Conseil européen de Barcelone (15 et 16 mars 2002)**

*« La coordination des politiques budgétaires s'inscrit dans l'engagement qui a été pris de veiller à maintenir des finances publiques saines et de respecter les règles du jeu définies dans le Pacte de stabilité et de croissance. Les États membres resteront fidèles ou se conformeront à l'objectif à moyen terme consistant à parvenir, d'ici 2004 au plus tard, à une situation budgétaire proche de l'équilibre ou excédentaire. Il serait souhaitable de permettre le jeu symétrique des stabilisateurs automatiques, à condition qu'en périodes de repli le plafond des 3 % du PIB ne soit pas dépassé. Cela signifie notamment qu'il*

*faut, dans les phases d'expansion, recueillir pleinement les dividendes de la croissance. Les Etats membres ne pourraient faire usage de mesures budgétaires discrétionnaires que s'ils se sont assuré la marge de manœuvre nécessaire. »*

Annexe 2 : L'endettement des ménages et des entreprises dans la zone euro et aux Etats-Unis



1. Administrations publiques comprises.

2. Instruments du marché du crédit, parts de capital et de fonds communs de placement, en pourcentage des actifs. Actifs des institutions sans but lucratif inclus.

Source : FMI, « *Global Financial Stability Report* », mars 2002.

Annexe 3 : La production de brevets  
(part en pourcentage des dépôts mondiaux)

	Dépôt de brevets auprès de l'OEB <sup>(1)</sup>			Dépôt de brevets auprès de l'USPTO <sup>(2)</sup>		
	1983	1990	1997	1983	1990	1997
Allemagne	-	21,1	17,3	-	10,1	7,2
France	-	8,5	6,8	-	3,7	3,0
Royaume- Uni	-	6,9	6,1	-	3,7	2,7
Pays-Bas	-	2,8	2,3	-	1,1	0,9
Suède	-	1,7	2,5	-	1,0	0,9
UE-15	54,3	48,5	43,1	24,1	23,1	17,8
Etats-Unis	26,3	25,7	33,7	51,9	45,5	49,2

(1) OEB : Office européen des brevets.

(2) USPTO : *US Patent en Trade mark Office*.

Source : OST, Science et technologie, Indicateurs 2000.

## Annexe 4 : Prix Nobel de sciences 1901-2001 (physique, chimie, médecine-physiologie)

Pays	1901-1920	1921-1940	1941-1960	1961-1980	1981-2001	1901-2001
Grande-Bretagne	8	15	16	23	9	71
Allemagne	19	16	6	8	15	64
France	11	5*		6	4	26
Suède	3	3	2	3	5	16
Suisse	3	2	3	2	4	14
Pays-Bas	5	3	1		4	13
Danemark	2	2	1	2	2	9
Autriche	1	5	1	1		8
Italie	2	1	1	1	2	7
Belgique	1	1		3		5
Hongrie		1	1			2
Norvège				1		1
Finlande			1			1
Irlande			1			1
Espagne	1					1
Portugal			1			1
Tchécoslovaquie			1			1
<i>Sous-total Europe</i>	<i>56</i>	<i>54</i>	<i>36</i>	<i>50</i>	<i>45</i>	<i>238</i>
Etats-Unis	2	11	42	66	80	201
URSS-Russie	2		4	4	1	11
Canada		2		1	4	7
Japon			1	2	4	7
Argentine			1	1		2
Australie			1	1	1	3
Chine			2			2
Egypte					1	1
Afrique du Sud			1			1
Inde		1				1
Pakistan				1		1
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>68</b>	<b>88</b>	<b>126</b>	<b>136</b>	<b>478</b>

\* y compris Charles J.H. Nicolle (1928), injustement attribué par la Fondation Nobel à la Tunisie.

Source : Jean-Claude Casanova, « *L'Université française du XIX<sup>ème</sup> au XXI<sup>ème</sup> siècle* », in Thierry de Montbrial, « *La France du nouveau siècle* », Académie des Sciences Morales et Politiques, PUF, 2002.

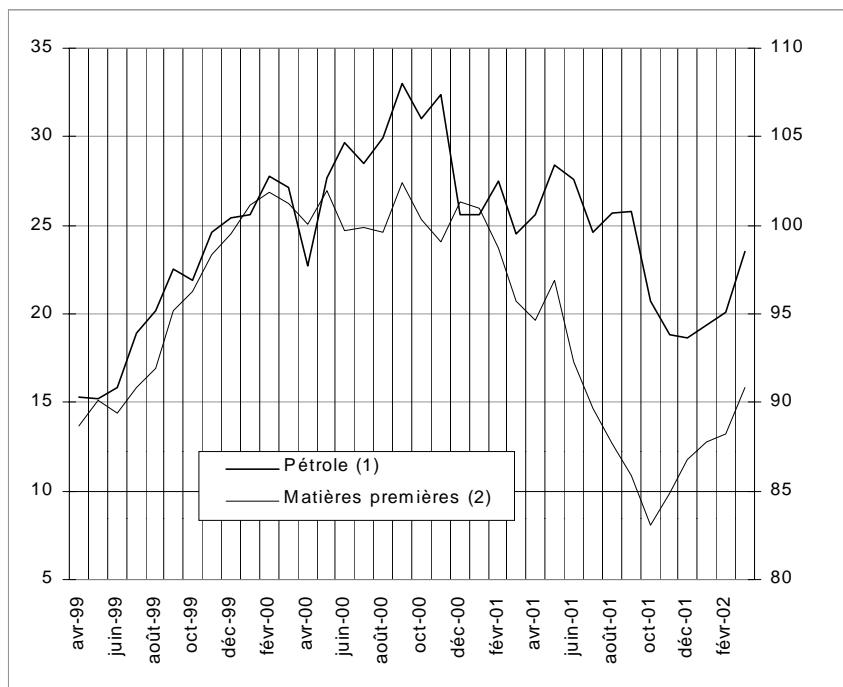
## Annexe 5 : Prévision sur la balance des transactions courantes

	(en milliards d'euros)		
	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
<b>Biens</b>	+ 2,7	+ 8,6	+ 4,1
dont :			
<i>Agro-alimentaire</i>	+ 7,4	+ 7,8	+ 8,1
<i>Energie</i>	- 22,7	- 19,2	- 18,8
<i>Produits manufacturés</i>	+ 11,9	+ 14,1	+ 8,3
<b>Services</b>	+ 22,9	+ 22,8	+ 25,3
dont :			
<i>Voyages</i>	+ 13,9	+ 13,9	+ 16,3
<b>Biens et services</b>	<b>+ 25,6</b>	<b>+ 31,4</b>	<b>+ 29,5</b>
<b>Revenus</b>	+ 17,1	+ 16,5	+ 17,8
<b>Transferts courants</b>	- 15,2	- 16,6	- 17,2
dont :			
<i>aux administrations publiques</i>	- 9,7	- 10,8	- 11,2
<b>Transactions courantes</b>	<b>+ 27,5</b>	<b>+ 31,4</b>	<b>+ 30,1</b>

Source : « *Perspectives économiques 2002 – 2003* » (Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, février 2002), page 77.

## Annexe 6 : Le prix du pétrole et des autres matières premières importées

*Pétrole = échelle de gauche, matières premières = échelle de droite*



(1) Cours du brent, pétrole brut de la mer du Nord, par baril, en dollars.

(2) Indice des matières premières importées (hors énergie), en devises, base 100 en 2000.

Source : INSEE, graphique CES.

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : L'économie mondiale (1998-2003).....	5
Tableau 2 : Le taux de croissance annuel des revenus et salaires aux Etats-Unis .....	11
Tableau 3 : Les déterminants de la croissance potentielle aux Etats-Unis (1974-2010).....	13
Tableau 4 : Les déterminants de la croissance potentielle dans l'Union européenne (1974-2010).....	14
Tableau 5 : La croissance dans la zone euro en 2001 .....	16
Tableau 6 : Les contributions à la croissance de la zone euro en 2001 .....	16
Tableau 7 : Les prévisions de croissance de la Commission européenne pour la zone euro .....	17
Tableau 8 : La synthèse des prévisions diverses 2002-2003 .....	18
Tableau 9 : Variation annuelle du PIB en volume pour les pays de la zone.....	18
Tableau 10 : Taux de chômage et NAIRU de la zone euro (1996-2003) .....	19
Tableau 11 : Finances publiques : prévisions de printemps comparées aux programmes de stabilité et de convergence .....	24
Tableau 12 : Déterminants de la croissance potentielle en France (1974-2010) .	26
Tableau 13 : Prévisions pour la France .....	28
Tableau 14 : Perspectives pour l'économie allemande (2002-2003) .....	31
Tableau 15 : Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages .....	33
Tableau 16 : Ratio de finances publiques.....	34
Tableau 17 : Effet des politiques budgétaires sur la période 2000-2002 .....	34
Graphique 1 : Le glissement annuel des prix dans la zone euro et en France .....	21
Graphique 2 : Les taux d'intérêt directeurs des banques centrales.....	22